

SOMMAIRE

	Pages
• Ami lecteur, attention, la liste de nos abonnés va être mise à jour !	3
• Petit Journal de notre Collecte	4 et 5
• Disparitions En librairie Bulletin de cotisation et d'abonnement	6
• Actualités : 75 participants dont 9 étudiants au déjeuner annuel de l'Amicale, le 30 avril. Les leçons du Kosovo, par Jacques Mallet Suzanne Poumerol à l'honneur	7
• Dans notre histoire 50 ans de coopération entre les démocrates chrétiens européens ; l'histoire des Nouvelles Equipes Internationales : un conférence de Jacques Mallet	8 et 9
• Ami lecteur, attention !	10
• Quand il fonde Emmaüs, en 1949, l'Abbé Pierre est député MRP	11 à 14
• Témoignage : Etienne de Véricourt, un chrétien lui aussi très engagé	14
• Libres opinions : — Quelle famille ? par Cyriaque Decamme	15 à 17
— Le jeu des additions plurielles, par Jacques Parini	18
— La IV ^e par André Delapierre	18
• Dans notre courrier : A propos d'André Monteil	18
• Les femmes parlementaires MRP	19 à 29
• L'histoire secrète des parlementaires MRP : deuxième trimestre 1949	30 à 36

* *
*

Du nouveau en politique ?

Des associations d'étudiants et de jeunes gens entrés dans la vie active — nous en connaissons trois —, se sont fondées récemment pour former leurs membres à la politique.

Leurs tendances sont diverses mais leurs objectifs sont les mêmes : apprendre à connaître le monde politique passé, découvrir le monde politique actuel en prenant des contacts fréquents avec leurs représentants et se former ensemble, dans des réunions, des colloques, des séminaires, par l'étude, l'enquête, la discussion, la confrontation et, dit l'une d'elles, "par la promotion de l'écoute au sein du monde politique".

Plusieurs adhérents de ces trois associations ont demandé à collaborer avec l'Amicale du MRP et à recevoir le bulletin "Le MRP vous parle !". Ce que le Bureau de l'Amicale a accepté volontiers après une série de réunions communes, informelles, tenues souvent au domicile de Marguerite Colin.

Au déjeuner annuel de l'Amicale, le 30 avril dernier, au restaurant de l'Assemblée Nationale, neuf d'entre eux étaient là. Preuve que la mémoire du MRP peut revivre si l'on s'en donne la peine.

L'une de ces associations, qui s'appelle La Baume-les-Ex, organise "Une semaine de formation républicaine à la politique" sur le thème "La Parole", à Labeaume, en Ardèche du 1^{er} au 7 août 1999.

Mise en œuvre :

- Exposés, réflexions en groupes, temps personnels, débats, temps de relecture, ..., pour permettre à chacun d'être pleinement acteurs de la session.
- Nombreux temps de détente, sportifs et culturels, dans un cadre très convivial, au cœur de l'Ardèche méridionale.
- Quelques personnalités (politiques, ou autres) pourront également nous rejoindre, mais les acteurs de cette université se refusent à tout vedettariat, chacun étant accueilli simplement pour ce qu'il est.

Ce séminaire est laïque, c'est-à-dire ouvert à des citoyens pouvant proposer des réponses multiples face au phénomène religieux.

Renseignements et inscriptions : Cyril Balazuc : 18, rue Ravignan 75018 Paris - Tél. : 01 55 79 12 69

DERNIÈRE HEURE : JACQUES FLAUD EST MORT. Celui qui fut le premier secrétaire général du Groupe parlementaire MRP à l'Assemblée Constituante puis à l'Assemblée Nationale, jusqu'en 1948, est décédé le 13 mai. C'est une terrible nouvelle pour le bulletin "Le MRP vous parle !", qu'il soutenait par ses encouragements, ses idées, ses souvenirs, ses archives... Nous évoquerons sa mémoire dans notre prochain numéro.

Ami lecteur,

ATTENTION !

Il est possible que vous ne receviez plus le bulletin "Le MRP vous parle !" à partir du numéro 82 qui paraîtra durant l'été prochain.

Si c'est le cas, ne vous en étonnez pas !

C'est que vous faites partie des amis à qui nous faisons le service du bulletin sans savoir si celui-ci les intéresse encore ; il s'agit en effet de ceux qui n'ont payé leur abonnement que de façon irrégulière ou ne l'ont pas payé du tout depuis de nombreuses années (l'année du dernier paiement figure sur l'étiquette d'expédition).

Ne sont pas concernés par cet avis les abonnés à titre gracieux, en nombre réduit, que nous sélectionnons en raison du rôle particulier qu'ils peuvent jouer en faveur de la mémoire du MRP, notamment les historiens, les producteurs d'émissions historiques dans les médias, les enseignants...

Qu'on le comprenne bien : nous n'avons pas les moyens matériels de faire des rappels individuels à ceux de nos amis qui nous oublient, involontairement ou non. Donc, à partir du numéro 82 (le suivant de celui-ci), la liste de nos abonnés sera mise à jour.

Bien entendu, si vous désirez conserver le service du bulletin ou le rétablir, vous aurez satisfaction dès que vous aurez payé votre abonnement : 100 francs par an, ou 200 francs au total si vous désirez être à la fois adhérent de l'Amicale du MRP et abonné au bulletin "Le MRP vous parle !"

Petit Journal de notre Collecte

La troisième vague a rapporté 13 100 francs

Ensemble, les trois premières vagues nous ont apporté 55 430 francs, soit l'équivalent de 693 abonnements d'un an souscrits par des adhérents !

Voici la liste des dons reçus entre le début de février et la mi-avril 1999 :

	Francs		Francs
AMOUREUX Henri (Paris)	250	GALISSON René (Val-de-Marne)	400
ANGER Arthur (2ème don) (Seine-et-Marne)	500	GERARD Raymond (Val-de-Marne)	150
ANTONIO Pierre (Haute-Vienne)	100	GUICHARD Alain (Paris)	1 000
		GUIGNARD Henri (Ille-et-Vilaine)	300
BAUMGARTNER Pierre (Val d'Oise)	300		
BICHET Robert (Doubs)	300	JOLY Gabrielle (Paris)	300
BOURSIER Paul (Paris)	300		
		KEUTEN Pierre (Hauts-de-Seine)	300
CECCALDI-PAVARD Pierre (Val-de-Marne)	300		
CHAMBRIARD André (Puy-de Dôme)	100	LAPRA Léon (Rhône)	300
CHASLES Emmanuel (Paris)	100	LAURET Jean (Paris)	100
CHENE Alexis (Hauts-de-Seine)	200	LE CORNO Henri (Paris)	300
CHERON Jean (Orne)	300	LONGRE Etienne (Rhône)	400
DE COCCOLA Odette (Paris)	300		
COLIN Marguerite (Paris)	300	MARCHAND André (Gironde)	300
CORNIC Yolande (Paris)	100	MENU Francine (Marne)	500
		MERCIER Geneviève (Hauts-de-Seine)	300
DELAPLANCHE Jeanne (Paris)	300		
DOBIGNY Roger (Seine-Saint-Denis)	300	PEYRAT Claude (Drôme)	300
DUBOIS Jacques (Hauts-de-Seine)	500	PINTA Claude (Val-de-Marne)	300
DUBOURG Guillaume (Haute-Garonne)	200		
DUBREUIL Robert (Hauts-de-Seine)	200	SPORTES Henri (Paris)	1 000
DUCERF Laurent (Nièvre)	100		
		Total sans les donateurs anonymes	11 800
GABELLE Jeanne (Loiret)	500		

En outre, sept de nos amis nous ont envoyé leur don en choisissant de garder l'anonymat ; ils nous ont adressé 1 300 francs.

Au total, cette troisième vague de dons nous a apporté 13 100 francs.

Cumulées, les trois vagues successives (sur six mois) atteignent 55 430 francs.

La quatrième est ouverte depuis la mi-avril...

Il ne faut pas oublier que le prix de l'abonnement demandé aux adhérents (qui s'ajoute au don) a un caractère symbolique plus que commercial par rapport au coût réel du bulletin (réalisation, routage, services gracieux à des relais d'opinion, stock important entretenu à l'intention des universitaires et des étudiants...).

Il ne faut pas oublier non plus qu'un certain nombre de nos amis négligent de nous adresser régulièrement le montant de leur cotisation et de leur abonnement.

Ce phénomène de l'oubli, bien connu des administrateurs d'associations, frappe aussi notre collecte. Beaucoup d'amis ont dit "oui" en lisant notre appel dans le bulletin, mais ils n'ont pas encore joint le geste, en l'occurrence le chèque, à la parole ; la vie moderne est faite d'un programme quotidien qui n'est jamais achevé quand la nuit est tombée !

Mais tous les espoirs sont permis car les jours rallongent... La collecte continue donc.

Pour consolider le financement du bulletin

LA COLLECTE DE DONN RESTE OUVERTE

Dans les circonstances actuelles, la collecte de dons ouverte en octobre 1998 pour assurer le financement du bulletin reste encore la meilleure garantie :

- de notre redressement éditorial,
- de notre reconnaissance par les médias,
- de notre entrée dans le monde des chercheurs, des historiens, des professeurs qui écrivent les livres d'histoire scolaires, des enseignants, des étudiants...

RÉDIGEZ VOTRE CHÈQUE REPRÉSENTANT VOTRE DON

à l'ordre de : "AMICALE DU MRP",

REMP LISSEZ CE BULLETIN ET ADRESSEZ LE TOUT

à AMICALE DU MRP 133 BIS RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS.

- Vos nom et prénom : _____
- Votre adresse : _____
- Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit cité dans les listes de dons que nous publierons dans le bulletin, cochez cette case

"Le MRP vous parle !" n°81

Mais que sont donc devenus nos camarades ?

Sur les quelque 200 000 femmes (57,6 % en moyenne) et hommes (42,4 % en moyenne) qui ont milité au MRP durant une ou plusieurs périodes entre 1944 et 1965 (ils étaient 125 000 en 1946 d'après Pierre Letamendia, page 197), l'Amicale en compte aujourd'hui moins de 700 (dont beaucoup ne payent pas régulièrement leur cotisation). Où sont donc les autres ? Ils ne sont plus jeunes, certes, mais ils ne sont pas tous morts !

A l'Amicale, les quelques anciens qui assurent son administration et gèrent son fichier — et dont le nombre est proche de zéro et même encore plus proche que ne peuvent l'imaginer nos lecteurs, ce qui est vrai aussi pour la réalisation du bulletin —, s'interrogent périodiquement sur les raisons de ce décalage. Il leur arrive d'en trouver quelques unes mais aucune ne les satisfait entièrement. Ils en retiennent toutefois une en priorité : à Paris un peu, en province beaucoup, l'Amicale n'est pas ou n'est plus connue des anciens militants du MRP.

L'Amicale a eu naguère des correspondants départementaux ou régionaux ; mais une fois disparus, ils n'ont pas souvent été remplacés.

Alors que faire ? Faire passer des encarts dans les journaux de province ? On y pense, Mais il faudra payer !

La collecte de dons continue...

- Nous avons appris avec peine le décès de :
- Suzanne Boulay, membre du Comité directeur de l'Amicale (Paris 6^{ème})
 - Jacques Charet (Montbonnot-Saint-Martin, Isère).
 - Georges Font (Paris 4^{ème})
 - Madame Debray, veuve d'André Debray (voir notre numéro 77)
 - Antoinette Duchet, qui fut la secrétaire de Louis Bour (Paris 18^{ème})
 - René Pochard, le 5 avril dernier dans sa 90^{ème} année (La Varenne-Saint-Hilaire, Val-de-Marne).

Il arrive que des lecteurs nous rappellent des décès beaucoup moins récents.
 C'est ainsi que Madeleine Mauroux, d'Auch, dans le Gers (où le MRP a eu, dans les débuts de la Quatrième République, un député, Fernand Mauroux, et un conseiller de la République, Auguste Sempé), cite, parmi nos amis du Gers décédés : M. Lacoste (Mirande), André Dat (Roquebrunne), M. Pillet (Candom), M. Frayret (Nogaro).
 On peut ajouter à cette liste Roland de Villelongue (Neuilly), qui fut directeur de cabinet Robert Buron. Cet ami fidèle, qui était chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, est mort le 15 août 1997, à l'âge de 87 ans.

En Librairie

“MONDIALISATION ET SOLIDARITÉS”
“Solidarisme et XXI^e siècle”

Aux Editions Corsaire, un ouvrage de Marcel Ruby, agrégé de l'Université, docteur d'Etat ès lettres. Préface de Serge Berstein, professeur à l'Institut d'études politique de Paris.
 Communications de : Yoland Bresson, Pierre-Étienne Fournier, Alain Coulomb, Thierry Cornillet, Étienne Tissot, Jean-Louis Rollot, Daniel Dormoy, Corinne Mérini, Élisabeth Du Réau.

UN OUVRAGE D'UNIVERSITAIRE
SUR L'ACTION SOCIALE INNOVANTE DU MRP

Bruno Béthouart, maître de conférences d'histoire contemporaine à l'Université du Littoral-Boulogne (Pas-de-Calais) - qui avait fait une communication sur la politique sociale innovante du MRP au Colloque "Regards sur le MRP" tenu au Palais du Luxembourg le 10 décembre 1996 -, vient de réaliser un ouvrage sur l'action sociale et familiale des parlementaires syndicalistes chrétiens membres du MRP.
 On y trouve quatre grandes "vedettes" de l'action du Mouvement : Jules Catoire, Louis Beugnies, Robert Prigent, Paul Bacon, tous des modèles de militants-ministres. Autant de "portraits croisés" qui "permettent de comprendre l'itinéraire hors du commun de ces hommes entrés en politique pour défendre des idées, des projets, avec l'innocence naïve des nouveaux venus dans la République".

Titre de l'ouvrage : **"DES SYNDICALISTES CHRÉTIENS EN POLITIQUE"**.
 Prix : 110 F. Frais de port en sus : 24,50 F.
CET OUVRAGE EST EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE
 Distribution SODIS. - Diffusion : A.F.P.U. Diffusion (France)
 A défaut, vous pouvez adresser votre commande directement aux :
PRESSES UNIVERSITAIRES DU SEPTENTRION
 Rue du Barreau B.P. 199. 59654 VILLENEUVE D'ASQ CEDEX
 Tel : 03.20.41.66.80 • Télécopie : 03.20.41.66.90

BULLETIN DE COTISATION ET D'ABONNEMENT 1999

- Cotisation à l'Amicale du MRP et abonnement au bulletin "Le MRP vous parle !" **200 F**
 - Cotisation seule : **120 F**
 - Abonnement seul : **100 F**
- Rayer les mentions inutiles*

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____ Téléphone : _____

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Amicale du MRP.**
 Prière d'adresser le bulletin et le chèque à : Amicale du MRP 133 bis rue de l'Université 75007 Paris

75 participants, dont 9 étudiants, AU DÉJEUNER ANNUEL DE L'AMICALE DU MRP LE 30 AVRIL

Organisé avec la minutie de l'horloger par Henri Sportès, notre vice-président, notre déjeuner 1999 a été un succès comte tenu du nombre des années qui passent...

Aidé par le petit groupe habituel des derniers acteurs de l'Amicale — petit par le nombre mais grand par le mérite, comme on dit —, il avait convié à cette réunion traditionnelle 438 adhérents ou anciens adhérents inscrits au fichier ; 120 répondirent en demandant qu'on excusât leur absence, justifiée par l'âge, le manque de mobilité, un état de santé précaire, l'éloignement de Paris... ; 71 annoncèrent leur venue, 5 eurent un empêchement de dernière heure ; 9 étudiants en revanche vinrent nous rejoindre ; dès le début du repas, présidé par Jacques Mallet, nous étions donc 75.

Décor : une grande salle, calme et claire, du restaurant de l'Assemblée Nationale, au sixième étage du 101 de la rue de l'Université, qui nous était réservée grâce à la diligence de notre trésorier, Jacques Gissinger.

Parmi nous, un ancien parlementaire MRP : Philippe Farine, qui fut député MRP des Basses-Alpes de 1946 à 1951. Et un autre ancien parlementaire : Jean-Marie Daillet, qui fut député de la première circonscription de la Manche (Saint-Lô) de mars 1973 à mars 1993.

LES LEÇONS DU KOSOVO

Quand nous étions écoliers nous avons beaucoup appris grâce aux "leçons de choses". Pour les peuples des leçons de choses ce sont les événements. Rien n'est plus instructif pour les nations européennes que la crise du Kosovo.

Deux leçons très claires se dégagent de cette tragédie.

La première c'est le danger mortel pour la paix et pour la liberté sur notre continent du "national communisme", qui constitue le stade final de la décomposition du marxisme léninisme. Le nationalisme totalitaire et raciste, "rouge-brun", de Milosevic est responsable depuis dix ans de massacres, de déportations et d'atrocités que l'on n'avait pas vus en Europe depuis Hitler et Staline. Si on ne l'arrête pas, il risque de mettre le feu à l'ensemble des Balkans.

Les démocraties européennes ne pouvaient pas ne rien faire face à de pareilles violations de toutes leurs valeurs. Elles avaient essayé de bloquer le processus à ses débuts en 1991. C'était le plan Carrington. Mais, face aux dictateurs, que peut le droit sans la force ? Et, la force, l'Europe ne l'avait pas et, si elle l'avait eue, ne voulait pas l'utiliser. Il ne fallait pas "ajouter la guerre à la guerre" disait François Mitterrand.

Aujourd'hui c'est, à la demande des Européens, l'OTAN - où les armes américaines apportent les 4/5 de l'arsenal - qui mène avec notre aide les opérations contre la Serbie. La faiblesse de l'Europe apparaît, dans cette crise, en pleine lumière.

S'il est une conclusion à tirer de cette expérience triste et humiliante c'est la nécessité urgente d'une Communauté Européenne de Défense. La "CED", projet français rejeté par notre Parlement en 1954 grâce à une coalition - déjà ! - du Parti Communiste et de la droite nationaliste, avait 45 ans d'avance...

N'oublions pas que ce projet d'armée européenne inté-

grée comportait un Etat-major commun, un budget commun d'armement. Nous voulions lier sa création à la mise en place d'une Communauté politique, c'est-à-dire d'une autorité politique européenne. Si la CED avait été réalisée, l'Europe fédérale serait aujourd'hui chose faite. Le rapport des forces et la nature des relations entre l'Europe et les Etats-Unis seraient tout autres, enfin rééquilibrés.

Il n'est pas trop tard. Mais l'essor accéléré des nouvelles technologies et la dispersion des efforts, aujourd'hui insuffisants, des nations européennes creusent chaque année un peu plus l'écart avec les Etats-Unis. Qui plus est, dans le cadre d'une mondialisation d'inspiration américaine, beaucoup de grandes entreprises, notamment en Allemagne et au Royaume-Uni, ne poursuivent plus rien d'autre que des visées financières à court terme, allant parfois à l'encontre des impératifs d'une industrie européenne d'armement.

Il est grand temps de réagir. Les élections européennes - les plus importantes depuis que le Parlement Européen a été élu au suffrage universel en 1979 - offrent l'occasion d'une prise de conscience, l'occasion de bien expliquer les enjeux et de mobiliser les volontés pour la mise en œuvre d'un projet cohérent de fédération politique et de défense européenne, qui soit à la hauteur des défis du XXI^e siècle.

C'est ce que François Bayrou vient de faire en conduisant, au centre de la politique française, une liste autonome, clairement et résolument européenne, fidèle à la pensée des fondateurs de la Communauté européenne que Robert Schuman avait définie le 9 mai 1950 comme une "première étape vers la Fédération européenne".

Je me réjouis personnellement de cette décision et je suis convaincu que beaucoup d'entre nous approuveront ce choix.

Jacques MALLET

SUZANNE POUMEROL À L'HONNEUR

Le 8 mai, lors d'une cérémonie amicale organisée au domicile de Marguerite Colin à Paris, le Général de corps d'armée Lorient, commandant la circonscription de gendarmerie d'Ile-de-France, a remis les insignes d'officier de la Légion d'honneur, au titre de la Grande Chancellerie, à Suzanne Pומרol, assistante chef à l'Action sociale des armées, épouse de notre ami Henri Pומרol, membre du Bureau de l'Amicale du MRP.

Conférence
de Jacques MALLET
au Forum du Congrès du
Parti Populaire Européen
à Bruxelles
le 5 février 1999

50 ANS DE COOPÉRATION ENTRE LES DÉMOCRATES CHRÉTIENS EUROPÉENS

L'histoire des Nouvelles Equipes Internationales

C'est le privilège de l'âge que d'être dépositaire d'une mémoire. Aujourd'hui — jour de mon 75^{ème} anniversaire — j'ai peut-être en raison de mon âge, et de ma passion pour l'histoire, quelque chose à dire dans ce débat, qui s'ajoute à mon expérience de vice-président de l'UEDC depuis 1990. Ludwig Steiner (1) a plus encore à dire car son expérience remonte plus loin. Et il a presque tout dit. Ce qui entraînera quelques répétitions inévitables. Vous me pardonnerez, je pense, de présenter une version française de l'évolution qu'il a si bien rappelée dans une large fresque.

C'est une longue histoire qui s'achève actuellement à Bruxelles avec l'intégration de l'UEDC dans le Parti Populaire Européen, c'est-à-dire dans une structure fédérale, et un nouveau chapitre de l'histoire qui s'ouvre. Personne n'eût imaginé pareille évolution dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, quand l'Europe était coupée en deux et que l'Europe occidentale elle-même restait divisée.

Cette histoire a même commencé plus tôt : la coopération entre les partis démocrates chrétiens ou d'inspiration chrétienne est vieille de plus de 50 ans. Elle a débuté dans les années 20 avec les grands rassemblements pour la paix de Marc Sangnier, avec surtout la création à Paris par le PDP (Parti Démocrate Populaire) français du "Secrétariat international des partis démocrates chrétiens" (SIPDIC) sous l'impulsion de Luigi Sturzo — fondateur en 1919 du premier grand parti démocrate chrétien, le Parti Populaire, fort d'une centaine de députés — qui s'était réfugié dans notre pays après la prise du pouvoir par Mussolini.

Son grand mérite a été de permettre aux hommes politiques européens de notre famille de se rencontrer et de mieux se connaître, en particulier le leader du Parti Démocrate Populaire, Champetier de Ribes, avec le leader du Centrum du chancelier Bruning. Mais les désaccords franco-allemands ne purent être complètement surmontés sur le problème des "réparations" et, au congrès de 1928, l'idée d'une vraie "Internationale démocrate chrétienne" avancée par les Italiens fut rejetée.

C'est donc au lendemain de la deuxième guerre mondiale que naît, vit et grandit la première organisation européenne des partis démocrates chrétiens. Ceux-ci constituent alors la principale force politique de l'Europe occidentale et sont au pouvoir en France, en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Hollande, au Luxembourg, en Autriche et en Suisse. L'histoire de l'Europe a été à ce moment-là transformée par la conjonction extraordinaire, inespérée, quasi providentielle, entre trois grands hommes d'Etat : Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi, qui partageaient une volonté commune de construire une Europe de la paix sur des fondements chrétiens.

L'initiative est venue de France. Le MRP était devenu en 1945 le premier parti français avec plus de 25% des suffrages et 144 députés, 160 en 1946. Robert Bichet, (ami très proche de Georges Bidault), alors Secrétaire général du MRP et bientôt ministre, prend son bâton de pèlerin et multiplie les contacts, notamment en Belgique, en Autriche et en Italie avec Alcide de Gasperi. Une première rencontre a lieu en mars 1947 à Lucerne. Quelque mois plus tard, à la fin de mai 1947, se réunit en Belgique, à Chauffontaine, près de Liège, la première conférence Internationale des partis démocrates chrétiens sous la présidence de Van Zeeland, ministre d'Etat, ancien Premier

Ministre de Belgique. Elle réunissait des délégués du MRP, du PSC belge, du Parti Populaire Catholique néerlandais, du parti Chrétien Social du Luxembourg, de la Démocratie Chrétienne italienne, du Parti Populaire autrichien, du Parti Conservateur Populaire suisse ainsi que des représentants des partis chrétiens de l'Est (Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie) et des représentants des Démocrates Chrétiens basques en exil. Les représentants de la CDU et de la CSU allemande s'y joindront l'année suivante.

C'est là que vont être créées les "Nouvelles Equipes Internationales" (NEI) avec en sous titre : "Union Internationale des Démocrates Chrétiens".

J'ai demandé à mon ami Robert Bichet de venir lui-même aujourd'hui évoquer cette naissance. Il m'a écrit que son état de santé — il a 96 ans — ne lui permettait pas de se déplacer. Se souvenant de mon action militante au sein de "l'Union Internationale des Jeunes Démocrates Chrétiens" au début des années 50 — aux côtés de Franco Nobili, de Ziegler, de Bobrowski et de Monique Badénès, qui est parmi nous ce soir — il m'a chargé de parler à sa place et il a ajouté à la fin de sa lettre : "Du PDP au MRP pendant 41 ans j'ai exercé des mandats électifs. Je suis né à la politique démocrate chrétienne et je mourrai démocrate chrétien". Il m'a chargé de vous dire tous ses vœux de succès pour le congrès du PPE qui reste, il s'en réjouit, le champion de la construction de l'Europe. J'ai pu utiliser ses archives pour ce petit exposé.

La naissance des NEI

Un mot de commentaire s'impose d'abord pour expliquer le titre choisi pour la nouvelle organisation. Associé à la Libération aux socialistes et aux communistes (cela n'a pas duré longtemps) au sein du gouvernement du Général de Gaulle (c'est ce que l'on appelait le "tripartisme") puis, à partir de 1947, aux socialistes dans une majorité dite de "troisième force", le MRP refusait l'épithète de "parti démocrate chrétien" parce qu'en France cela signifiait pour beaucoup "parti confessionnel", "parti catholique" et clérical. Craignant aussi qu'une internationale démocrate chrétienne ne soit dénoncée comme une "internationale noire", une Europe "vaticane", il s'est prononcé, par la bouche de son Secrétaire général André Colin, en faveur d'une organisation qui serait une association de personnes, d'équipes nationales, plutôt qu'une union de partis. Les Belges, chez qui existaient deux partis démocrates chrétiens, préféraient, eux aussi, cette solution, qui apparaît actuellement comme une bizarrerie. Les autres partis adhéraient, en tant que tels, aux "Nouvelles Equipes Internationales", titre proposé par Robert Bichet parce qu'il gardait le souvenir des "Nouvelles Equipes Françaises" qui, en 1938, à l'initiative de Francisque Gay, avaient été à l'origine du regroupement des démocrates chrétiens en France.

(1) Vice-président autrichien de l'UEDC

Le premier bureau des NEI, élu en 1947, était ainsi composé : président d'honneur : Paul Van Zeeland ; président : Robert Bichet ; vice-présidents : M.M. Piccioni, secrétaire général de la Democrazia Cristiana, vice-président du conseil des ministres italiens ; Hurdes, secrétaire général du Parti Populaire autrichien, ministre autrichien de l'Education ; Rosenberg, secrétaire général du Parti conservateur populaire suisse ; Lamalle, membre du conseil national du PSC belge. Le secrétaire général, Jules Soyeur, était un Belge habitant Paris, où s'était installé le secrétariat des NEI.

Trois ans plus tard, Robert Bichet a laissé la présidence à une autre personnalité belge, M. A. de Shryver, qui l'est resté de 1950 à 1959 tandis qu'il devenait lui-même secrétaire général, puis il a été remplacé à son initiative et sur la proposition de Robert Schuman par Alfred Coste-Floret, rapporteur du projet de traité sur la CECA à l'Assemblée Nationale. Jean Seitlinger lui a succédé au secrétariat général de 1960 à 1965 (il deviendra plus tard le premier secrétaire général du PPE), tandis que Théo Lefevre, autre personnalité belge, devenait président des NEI.

En 1965, comme vous le savez, les NEI sont devenues "l'Union Européenne des Démocrates Chrétiens" au Congrès de Taormina. En 1976, le Parti Populaire Européen a été créé pour réunir dans l'action les partis démocrates chrétiens des Etats membres de la Communauté européenne. Le CDS français y participe activement. L'UEDC, sous la présidence de M. von Hassel, fera alors le lien avec les autres partis d'Europe occidentale. En 1993, les deux structures se sont intégrées au sommet, l'UEDC et le PPE ayant désormais le même président, M. Wilfried Martens (1), (qui, plus tard, a laissé la présidence à M. Wim Van Velzen) (2) et le même secrétaire général Thomas Jansen à qui je tiens à rendre un hommage particulier pour son action unificatrice.

Les représentants en exil des partis démocrates chrétiens d'Europe centrale et orientale s'étaient regroupés aux Etats-Unis en 1950 dans l'UCDEC. Leur secrétariat s'est installé à Rome. Ils participaient à toutes les réunions importantes des NEI.

Le développement des NEI

En dépit ou grâce à ses structures légères et à la souplesse de leur organisation, les NEI ont pris très vite une réelle importance.

Dès l'origine, des commissions permanentes se sont constituées, notamment une commission économique et sociale et une commission culturelle. L'Union des jeunes démocrates chrétiens (UJDC) a joué un rôle très actif. J'ai participé à plusieurs de ses congrès et à beaucoup de ses actions. Je me souviens en particulier de l'assemblée européenne des jeunes politiques qui s'est tenue à Vienne en 1950 alors que les Soviétiques y étaient encore puissance accapante. Nous avons dû, dans la nuit, cacher les délégués des partis démocrates chrétiens de l'Est en exil parce que l'hôtel était en zone soviétique... Ce monde est lointain.

Les NEI étaient dirigées, sous l'autorité d'un bureau restreint — un président, quatre puis six vice-présidents et un secrétaire général — par un comité directeur composé de deux délégués par équipe nationale qui se réunissait souvent et donnait les impulsions nécessaires.

Quelques exemples

Le deuxième congrès, qui s'est tenu à Luxembourg en janvier-février 1948, était consacré au "problème allemand". Pour la première fois, une délégation de la CDU participait à une rencontre des NEI. Elle était conduite par Konrad Adenauer, qui y prononça un discours repris par la presse mondiale.

Il y eut ensuite les congrès de La Haye, en septembre 1948, (sur l'unité européenne), de Sorrento en 1950, de Bad-Ems en 1951, présidé par le chancelier Konrad Adenauer, de Tours en 1953 — au plus fort de la bataille de l'armée européenne — sur "l'autorité supranationale et la notion de souveraineté", de Bruges en 1954, de

Salzburg en 1955, de Luxembourg en 1956.

En avril 1997, j'ai célébré à Arezzo en Toscane, en compagnie de nos amis démocrates chrétiens italiens, le 40^{ème} anniversaire du congrès d'avril 1957, présidé par Amintore Fanfani, où j'avais eu l'honneur d'accompagner Robert Schuman, alors président du Mouvement Européen, peu après la signature du Traité de Rome.

La grande réunion de juillet 1958 à Bruxelles fut un peu un couronnement pour les NEI : une conférence intercontinentale de la démocratie chrétienne y a réuni des partis européens, l'organisation démocrate chrétienne d'Amérique latine, l'Union chrétienne démocrate d'Europe centrale.

Permettez-moi pour terminer avant de passer la parole à Wim Van Velzen d'évoquer quelques aspects de la période plus récente, qui m'ont particulièrement frappé, de l'action de l'UEDC après la chute du mur de Berlin.

Le 24^{ème} congrès de l'UEDC, du 21 au 23 juin 1992, a marqué clairement un tournant dans l'histoire de notre organisation au sein de laquelle coopéraient alors 28 partis membres et 11 partis observateurs. Wim Van Velzen nous donnera les chiffres les plus récents. Pour la première fois, un congrès s'est tenu à Varsovie, en Pologne, au cœur de l'Europe centrale. Pour la première fois, des représentants de tous les partis démocrates chrétiens ou proches de la démocratie chrétienne se réunissaient sur cette terre chrétienne arrachée à l'Europe, si douloureusement meurtrie, si tragiquement éprouvée, par l'histoire. Ce fut pour nous une grande émotion, une grande joie. Le retour à la démocratie en Roumanie et en Bulgarie nous en a donné d'autres.

Grâce à l'action efficace de Wim Van Velzen, les liens entre les partis des deux Europes se sont beaucoup resserrés. Nous les avons aidés dans leur transition difficile vers la démocratie et l'économie de marché. Les critères d'adhésion au PPE ont été définis et les progrès accomplis par nos amis de "l'autre Europe" sur la voie ainsi balisée — avec l'aide en particulier de l'académie européenne de Budapest — ont été importants. Grâce à l'UEDC et aujourd'hui au PPE, la grande famille européenne, hier déchirée, est en train de se réunir. Le congrès de Ljubljana a marqué une étape décisive dans cette voie.

Quelques réflexions finales.

Mais, permettez-moi de le dire, il me semble sentir chez ces amis une certaine déception. Au sortir de la nuit du collectivisme et du totalitarisme, ils attendaient beaucoup, et trop sans doute de l'Europe où ils voulaient retrouver leur place naturelle. Peut-être aussi avaient-ils eux-mêmes sous-estimé les très grandes difficultés de la période de transition. Ce qu'ils nous disent aujourd'hui, entre deux portes, c'est qu'ils ont souvent l'impression d'avoir affaire à une Europe sans âme, très bureaucratique, dirigée par des experts comptables. Ce qu'ils veulent, pour reprendre un mot de Vaclav Havel à l'un de mes amis, ce n'est pas "faire du commerce mais faire de la politique avec nous".

Il m'arrive de partager leur déception et leur impatience en songeant avec nostalgie à la période où est née la Communauté européenne, dans et par la réconciliation des peuples et le désarmement des haines, grâce à la foi, à la générosité, à l'imagination et au courage d'un petit nombre d'hommes qui avaient quelques idées simples et fortes et savaient en convaincre leurs peuples.

L'Europe élargie a besoin aujourd'hui d'être "refondée" de la même manière. Cela exige que nous engagions avec nos amis appartenant à ce qu'on appelait hier "l'autre Europe" une réflexion sur notre avenir commun. La "grande Europe" de l'avenir devra être au service d'un idéal : un modèle de société original, un projet de civilisation qui, face aux défis de la mondialisation et des nouvelles technologies, fera prévaloir une volonté politique et démocratique et, comme le dit Pierre Pflimlin, "la primauté des valeurs de l'esprit". Telle est mon espérance pour le XXI^{ème} siècle.

(1) ancien Premier Ministre belge - (2) néerlandais

Ami lecteur,

ATTENTION !

Il est possible que vous ne receviez plus le bulletin "Le MRP vous parle !" à partir du numéro 82 qui paraîtra durant l'été prochain. Si c'est le cas, ne vous en étonnez pas !

C'est que vous faites partie des amis à qui nous faisons le service du bulletin sans savoir si celui-ci les intéresse encore ; il s'agit en effet de ceux qui n'ont payé leur abonnement que de façon irrégulière ou ne l'ont pas payé du tout depuis de nombreuses années (l'année du dernier paiement figure sur l'étiquette d'expédition).

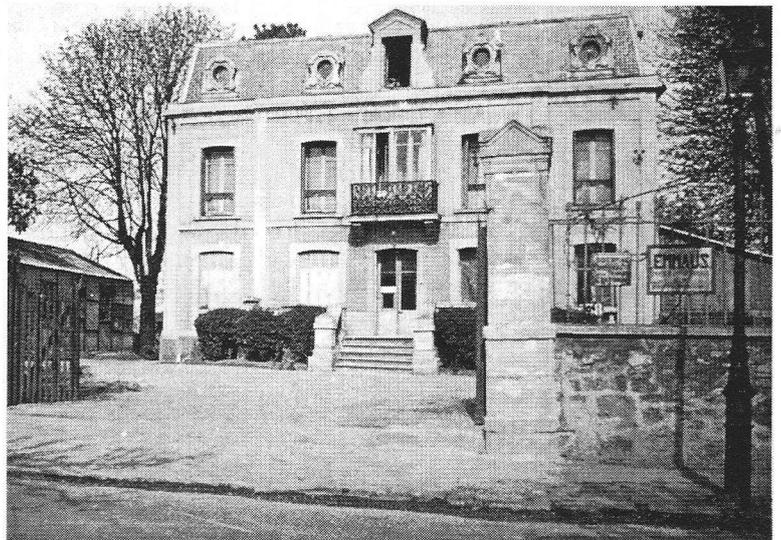
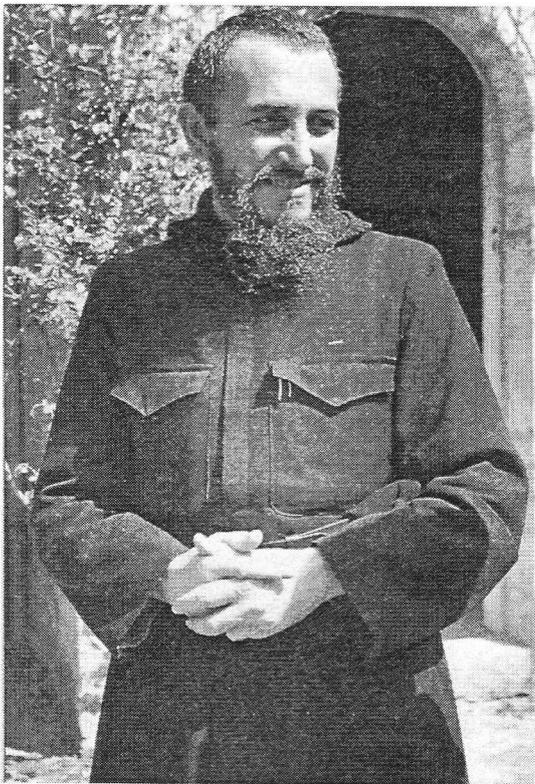
Ne sont pas concernés par cet avis les abonnés à titre gracieux, en nombre réduit, que nous sélectionnons en raison du rôle particulier qu'ils peuvent jouer en faveur de la mémoire du MRP, notamment les historiens, les producteurs d'émissions historiques dans les médias, les enseignants...

Qu'on le comprenne bien : nous n'avons pas les moyens matériels de faire des rappels individuels à ceux de nos amis qui nous oublient, involontairement ou non. Donc, à partir du numéro 82 (le suivant de celui-ci), la liste de nos abonnés sera mise à jour.

Bien entendu, si vous désirez conserver le service du bulletin ou le rétablir, vous aurez satisfaction dès que vous aurez payé votre abonnement : 100 francs par an, ou 200 francs au total si vous désirez être à la fois adhérent de l'Amicale du MRP et abonné au bulletin "Le MRP vous parle !"

Il y a cinquante ans (fin mars 1949) L'ABBÉ PIERRE, alias Henri Grouès, député MRP de la Meurthe-et-Moselle, FONDAIT EMMAÜS à Neuilly-Plaisance (en Seine-Saint-Denis)

*Photo parue dans le numéro 526
(décembre 1990) de "Reader's
Digest Sélection"*



Au 38 de l'avenue Paul Doumer à Neuilly-Plaisance, la maison achetée pour 50 000 F. par Henri Grouès en 1948 ; elle a été pillée et très endommagée pendant la guerre. (Photo parue dans "Mémoire d'un croyant" de l'Abbé Pierre, chez Fayard en 1979 et, avec une édition complétée en 1981.

Les procès-verbaux des centaines de réunions que le Groupe MRP des Assemblées Constituantes et de l'Assemblée Nationale a tenues depuis le début de 1946 jusqu'à juin 1949 (et que ce bulletin a publiés trimestre par trimestre) montrent qu'Henri Grouès, devenu pour l'histoire l'Abbé Pierre, député MRP de la Meurthe-et-Moselle, y participait rarement et que, lorsqu'il y participait, ses propos étaient brefs et limités le plus souvent à des observations quelque peu désabusées sur "la morale et la politique".

- De ce temps de responsabilité parlementaire, a-t-il déclaré lui-même en 1979, je me sens comme étranger, comme n'ayant rien à en dire. Cela reste pour moi comme un temps obscur.

Ceci explique cela, probablement.

D'autant que l'aveu est spontané. On le trouve au début du titre 3 de ses confessions au journaliste Bernard Chevallier, publiées en 1979, et avec une édition complétée en 1981, par les Editions Centurion (17 rue de Babylone - 75007 Paris) dans leur collection "Les interviews", dirigée par Jacques Duquesne et Claude Sales : un ouvrage indispensable pour com-

prendre l'homme et son œuvre, intitulé "L'Abbé Pierre, Emmaüs ou venger l'homme".

Ce titre 3 de l'ouvrage (page 87 à 145) est consacré à "l'homme politique", c'est-à-dire aux activités d'Henri Grouès député de la Meurthe-et-Moselle de 1945 à 1951, apparenté au Groupe MRP en 1945, membre du Groupe MRP de 1946 à 1950, non inscrit après sa démission du MRP en mai 1950.

Il se trouve que j'ai bien connu personnellement Bernard Chevallier, né en 1936, licencié en philosophie et en théologie, prêtre : avant d'entrer au Service politique de TF1, il était, dans les années 60, vicaire de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption à Meudon-Bellevue (celle de Georges Hourdin et de moi-même). Avec le Père de Noray, curé, et le Père Trébossen, très engagé dans l'action populaire et sociale, il formait une équipe dynamique dont le souvenir reste vivace à Bellevue.

Voilà qui donne encore un peu plus de sel à ma lecture du livre, d'autant que j'ai bien connu aussi Henri Grouès dans mes modestes fonctions d'attaché de presse au Secrétariat du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale (modestes mais occupant son homme 60 heures par semaine, souvent la nuit) à partir de novembre 1947. L'abbé faisait alors partie des élus MRP qu'en qualité de militant et permanent du parti je servais avec fierté et que j'appelle aujourd'hui, avec le recul du temps et je dirais avec tendresse, "mes administrés". Il participait aux congrès annuels du MRP et je me souviens de son arrivée au Congrès de Strasbourg en mai 1949, juste après la création d'Emmaüs.

Ces souvenirs sur une période lointaine de la vie parlementaire, méconnue ou le plus souvent mal jugée aujourd'hui, m'incitent à extraire tels quels - attention, l'abbé n'y fait pas de cadeau ! - quelques passages de ses confessions d'homme politique à Bernard Chevallier.

Jacques Parini

Comment s'est faite votre décision d'être candidat ?

Ce fut, là encore, plus un consentement qu'un choix. En janvier 45, le ministre de la Marine m'avait rappelé à Paris, de Casablanca où, depuis six mois, j'avais la charge de l'aumônerie de l'École Navale et des diverses forces de la Marine basées là.

Peu après le retour, un ami, qui me croyait mort depuis mon arrestation à Cambo, me rencontra, ébahi de me retrouver "encombrant encore la planète"... Ce fut lui qui s'en alla d'abord suggérer à Pierre-Henri Teitgen, puis demander au cardinal Suhard, de me persuader d'aller aux élections qui approchaient.

Au terme d'un long entretien avec le cardinal, j'adressai à mon vieil évêque de Grenoble la demande d'autorisation prescrite au prêtre par le Droit canon, pour pouvoir poser une candidature à la députation.

Mgr Caillot m'aimait bien, je crois. Mais âgé de près de quatre-vingt-dix ans, il se trouvait désemparé après les équivoques du temps de Vichy, et dans les tumultes de la Libération.

A ma lettre lui exposant ce qui m'était demandé, il me répondit par un télégramme que j'ai toujours : "Regrette ne pouvoir personnellement prendre pareille responsabilité. Toutefois, si plus haut mieux informé vous engage accepter ne récriminera point."

Je portai ce télégramme au "plus haut mieux informé", c'est-à-dire au cardinal de Paris, qui me dit simplement : "A vous maintenant de décider."

J'étais sollicité pour être tête de liste dans les départements de Rennes ou de Nancy. Teitgen me fit décider d'aller à Nancy.

Qui furent, pensez-vous, ceux qui votèrent pour vous ?

Il furent sûrement de trois sortes. Pour le plus grand nombre, ils étaient inexpérimentés autant que moi, de "braves gens" comme on dit. Ils étaient sensibles à ma conviction, à mon espoir de jeune, enthousiaste.

D'autres, peu nombreux, mais ils sont ceux dont le souvenir et l'amitié me restent inoubliables, parce que c'est à eux que je dois le meilleur de ce que j'ai pu apprendre de réalisme et de courage persévérant, étaient des militants engagés de longue date dans tous les combats pour la justice, là où ils vivaient, et, pour beaucoup d'entre eux-ci, animés d'une foi exigeante, approfondie. Tout au long de leur vie de luttes,

ils n'avaient acquis pour eux-mêmes aucun privilège et, en beaucoup d'occasions, ils avaient reçu des coups et consenti, pour rester fidèles à leurs convictions et engagements, de durs sacrifices pour eux et leurs familles.

Enfin, ne manquèrent pas, et je ne le compris que peu à peu, parmi ceux qui votèrent et firent campagne pour moi, des "habiles", certains d'entre eux probablement à peine conscients de leur duplicité, profondément conservateurs, pour qui les promesses de changement, dites par le MRP naissant, étaient seulement des paroles "utiles en campagne électorale", bonnes à gagner des voix, mais paroles que, eux, notables influents, veilleraient soigneusement, sitôt démobilisées les ardeurs des campagnes électorales, à empêcher de passer en actes, ou du moins à ne laisser ébaucher leurs réalisations que le plus tard, et le moins largement possible.

Cette contradiction, à l'intérieur du groupe qui m'étais, ne m'est apparue qu'après des années. Était-elle seulement le fait de ce courant politique naissant ? Sûrement pas. Elle se retrouve dans tous les "Mouvements" portés au pouvoir, ou aux abords du pouvoir, par de vastes soulèvements d'opinion comme en produisent périodiquement tantôt les lassitudes, tantôt des tragédies.

Vous n'avez pas été élu comme membre du MRP...

C'est vrai. J'ai refusé d'être membre du MRP lors de la première campagne électorale. Je fus alors tête d'une liste dont tous les membres étaient MRP, mais à côté de mon nom était inscrit : "Candidat indépendant."

Je n'avais pas voulu adhérer au MRP parce que deux des hommes qui ont été les cerveaux qui pensèrent le futur MRP dès la clandestinité, Roger Radisson et Gilbert Dru, étaient pour moi des amis intimes. Ils avaient été tous les deux abattus par les nazis aux derniers jours de l'occupation à Lyon. Et ce que je découvrais, rentrant d'Afrique, approchant pour la première fois de ma vie les "appareils politiques", me semblait si différent de ce dont nous avions porté l'espérance !

Aux leaders du Parti qui me sollicitaient pour diriger cette liste de candidats en Meurthe-et-Moselle, je dis : "Apparenté à vous ? Oui. Membre du Parti ? Non. Pas encore en tout cas, parce que je ne suis pas sûr que, avec l'ouverture et la force du courant qui vous portent, vous soyez en chemin pour réaliser ce pourquoi ces amis sont morts ; et parce que, inexpert comme je suis, je ne vois pas comment je pourrais influencer sur les décisions majeures que le Parti devra prendre."

* Louis Jacquinot

On a dû vous reprocher ce refus, cette contestation ?

Bidault en a eu, à l'époque, de la rogne. A la première réunion du groupe parlementaire, comme chacun se présentait, et que je disais : "je suis comme un hôte parmi vous, apparenté, mais pas membre du Parti", Bidault, haussant les épaules, s'est écrié : "Encore un de ces curés qui ne peuvent jamais faire comme tout le monde."

Ce n'était pas bien grave.

Vous avez, un an après, pourtant adhéré au MRP... A quelle espérance vous référiez-vous à l'époque ?

... C'était l'impatience de voir disparaître cette réalité insupportable (insultante et à Dieu, et à tous les plus souffrants socialement) de la solidarisation, réelle ou apparente, de la communauté des "croyants" avec les "parvenus", fussent-ils exploités des faibles, et en tout cas inconscients des méfaits d'un "ordre économiquement figé", qui provoque, quels que soient ses à-côtés de bienfaisance, l'étouffement des moins forts.

Cela supposait que ces "croyants", qui se trouvaient alors sous le sigle du MRP, pour la plupart parce qu'ils avaient, sous l'occupation, été du côté des victimes, réussissent à être encore de ce côté-là, maintenant que, pour être en mesure de gouverner, il allait bien falloir aussi se préoccuper d'être une majorité numérique.

Je ne voyais pas clairement combien ce serait difficile. Pourtant je le devinais assez pour être inquiet. Lorsque, plus tard, après l'adhésion, vint la rupture, assurément je manquais d'équité, ne mesurant pas assez cette difficulté que, moi qui me faisais juge, je n'avais pas su non plus résoudre.

Participiez-vous activement aux débats internes du MRP ?

Non. Pas assez.

Aurais-je dû ? Je m'y perdais.

Les dirigeants se connaissaient tous de longtemps, étaient liés par de profondes amitiés. Qu'aurais-je pu leur apporter ? Je les estimais, tous. Je m'en remettais à leur science politique.

Et puis, très tôt, d'autres sujets d'intérêt primordial aussi allaient me solliciter, me faisant me partager entre ce pays de Lorraine, et... le reste du monde !

Le MRP, autant dire les "Démocrates chrétiens", ce devait être un milieu politique où vous vous trouviez à l'aise ?

Est-ce pour ironiser que vous dites cela ! Oui, je peux dire que, autant que je les connaissais, j'estimais et j'aimais chacun de ceux que je rencontrais là. Mais comme Parti politique, j'étais de plus en plus mal à l'aise...

Partout où nous voyons exister un parti "dit chrétien", que constate-t-on ? La plupart des croyants se sentent plus ou moins devoir voter pour lui. Et les dirigeants, préoccupés, comme tout dirigeant politique en régime démocratique, de rassembler le plus de voix possible pour accéder à la majorité qui conditionne le pouvoir, ne se font pas faute d'encourager ce sentiment que là est le Parti des chrétiens.

Alors, parce qu'en cela est une erreur (qui devient vite une duperie, quand bien même "l'on n'a pas voulu cela"), bientôt l'on en vient politiquement à l'impuissance, puis aux désastres. Car l'on ne peut être un si grand nombre que si l'on a escamoté les désaccords relatifs aux choix des moyens, se contentant de rappeler sans cesse la finalité sur laquelle on est unanime. Et dès lors, à chaque heure de décision grave, l'on sera aboulique, ne faisant quasi-rien, de peur de se couper ou de sa "droite" ou de sa "gauche" et de cesser d'être ce grand nombre par lequel l'on tient le pouvoir que l'on pense bien détenir "pour la plus grande gloire de Dieu" !

Sans doute, cela est le risque dans lequel doit être vécue

l'action de tout parti, ou coalition de partis, en régime de démocratie. Il faut bien s'en accommoder. Et cette "démocratie" est probablement encore "le moins mauvais des systèmes politiques possibles".

Mais de grâce, que l'on ne pare pas du "sacré" de la foi les relativités tâtonnantes dans lesquelles il faut bien que cheminent les "partis".

Je puis être triste de voir un grand parti, qu'il soit socialiste ou libéral, décevoir, dans la peur qu'il a de devoir un jour trancher avec des équivoques, d'un bord ou de l'autre, qui ont semblé faire sa grandeur, mais qui l'ont vidé de sa capacité d'énergie. Je puis en être triste. Mais je ne trouve pas alors blessés en moi et en des multitudes l'honneur et l'espérance, radicale, essentielle à ma vie, le but qui me fait vivre.

Aux origines d'ailleurs, la Démocratie chrétienne, loin d'être politiquement conservatrice, et d'arrière-garde, était ralliement des croyants à cette volonté de confiance faite au peuple que représentait la démocratie naissante. Mais comment y resterait-elle politiquement force d'avant-garde à partir du moment où son succès a rallié à elle les conservateurs plus ou moins en déroute, dont le poids sur elle dès lors va changer son être politique et ses possibilités d'initiatives ?

De grâce, que les croyants se voient libres de porter leurs exigences évangéliques de priorité au service politique des faibles dans n'importe laquelle des formations politiques, des écoles économiques diverses, pourvu qu'elles reconnaissent et respectent en tout homme sa valeur inaliénable, même si cette valeur, et ce qui la fonde, n'est pas vue par tous dans la dimension d'absolu dont l'éclaire la foi.

L'autre leçon, saurons-nous la tirer de l'exemple politique chilien ?...

Votre abandon du MRP s'est voulu spectaculaire ?

Voulu spectaculaire ? Non ! Au tréfonds de moi, je ne le crois pas. Peut-être même, le plus vrai serait-il de dire que ce fut lourdement fait, comme font ceux qui, sur un point, ont une timidité, ne savent pas jusqu'au dernier instant, s'ils oseront, et plus encore ne savent pas s'ils sauront expliquer pourquoi...

Vous avez cherché l'incident...

Non. Car malheureusement, il n'y avait alors pas besoin de le chercher. Et c'était bien autre chose qu'un incident.

Sans doute, déjà auparavant je m'étais trouvé en des sentiments importants avec le Parti. Mais c'est à l'occasion de la grande grève des ouvriers du bâtiment à Brest et de sa répression que je n'ai plus pu retarder ma démission.

La grève durait depuis des semaines. Des délégués demandèrent la reprise des négociations avec le président du Syndicat patronal des Entrepreneurs du Bâtiment. Il fit répondre qu'il n'y avait pas lieu de négocier puisque, d'après ses informations, il pouvait prévoir la fin de la grève d'ici quelques jours, la plupart des familles des grévistes étant à bout de ressources.

Un soulèvement éclata. Les grévistes marchèrent sur la Préfecture, la police tira. Des victimes tombèrent.

Vinrent au Parlement des interpellations, mettant en péril le gouvernement. Et l'on vit le débat évoluer vers une conclusion scandaleuse. Alors que tous les orateurs avaient admis qu'une part grave de responsabilité, dans l'issue tragique de ce conflit, incombait au comportement du patronat, et alors que la motion finale - rédigée par la majorité (dont l'élément principal, mais non suffisant, était le MRP) - évoquait cette part de responsabilité, une suspension de séance fut soudain demandée. Ce fut pour nous apprendre que le Parti radical (dont les voix étaient indispensables pour l'approbation de la motion de confiance) faisait savoir qu'il ne pouvait

voter un tel texte. Il fallait n'évoquer aucun tort du côté patronal. Or, sans les voix radicales, c'était la chute du gouvernement et l'on ne pouvait que redouter une longue crise.

A ce moment, d'importantes négociations internationales étaient en cours, en particulier conduites par le maréchal Juin aux Etats-Unis pour la réorganisation de l'Armée... La "raison d'Etat", nous démontrait-on, demandait notre accord sur ce silence. Il fallait se contenter de vagues formules classiques, d'une motion "faisant confiance au gouvernement pour le maintien de l'ordre dans la justice".

Je n'ai pu m'y résoudre. N'était-ce pas renier tout ce pour quoi beaucoup m'avaient élu ?

Vous avez été très dur avec le MRP, puisque vous l'avez qualifié de "doublure bien pensante du Parti radical" !

Est-ce vraiment de la dureté ? N'était-ce pas ce qu'il devenait ? Un Parti radical "bien pensant"... Et il en est mort.

DANS NOS ARCHIVES

La conclusion du débat sur les manifestations de Brest est traitée très brièvement et de façon analogue dans le procès-verbal de la réunion du Groupe du 27 avril 1950, sans trace d'une intervention de l'Abbé Pierre, et dans le Bulletin d'information du Groupe.

Voici le texte publié dans le B.I. n° 29 du 28 avril 1950 :

"Le Groupe, réuni le 27 avril à 14 heures, a approuvé les termes de l'ordre du jour établi par Henri Teitgen et par Messieurs de Moro-Giafferri (radical), Minjoz (socialiste), Bardoux (paysan) et Clémenceau (PRL) et destiné à clôturer le débat sur l'interpellation de Monsieur Jacques Duclos relative à l'arrestation de Madame Lambert et de Monsieur Signor lors des manifestations de Brest."

Dans les numéros suivants du B.I., on annonce :

- l'exclusion de Paul Boulet, député de l'Hérault (B.I. n° 30

du 3 mai 1950) ;

- la démission de Charles d'Aragon, député des Hautes-Pyrénées, qui entend ainsi se solidariser avec Paul Boulet ; et de l'Abbé Pierre, qui se plaint du manque de fidélité du MRP à ses origines (B.I. n° 31 du 4 mai 1950).

S'agissant de l'Abbé Pierre, la lecture du procès-verbal de la réunion du Groupe du 6 février permet de penser qu'il avait déjà, à cette date là, l'intention de quitter le MRP...

Le 3 février, le "Comité des 46" de la SFIO décide, à la majorité d'une voix, de retirer les ministres socialistes du gouvernement dirigé par Georges Bidault.

Motif : le président du Conseil maintient sa décision de permettre aux petites et moyennes entreprises d'étaler sur trois mois le paiement de la prime d'attente aux salariés qui a été prévue, en accord avec tous les partis de la majorité, au moment du vote de la loi sur les conventions collectives.

La SFIO demande un effort de 19 milliards ; Georges Bidault s'en tient à 16 milliards pour la prime, à laquelle il ajoute un complément familial d'un coût global de 4 milliards.

Les socialistes déclarent ne pas vouloir rompre la majorité gouvernementale et annoncent un "soutien sans participation" au gouvernement.

Georges Bidault va-t-il démissionner ou compléter son gouvernement sans modifier son programme ?

A la réunion du Groupe du 6 février, tous les orateurs se prononcent pour la seconde solution, tous sauf un, l'Abbé Pierre, qui déclare :

"L'élargissement à droite de la majorité est inévitable puisque la politique d'un gouvernement est la moyenne des politiques de ceux qui le composent. Les militants sont stupéfaits de cet événement et de la raison qui l'a provoqué. Si les socialistes voulaient partir coûte que coûte, il fallait les faire partir sur autre chose. Mieux vaut une dissolution qu'un virage du MRP sur la droite."

ÉTIENNE DE VÉRICOURT UN CHRÉTIEN LUI AUSSI TRÈS ENGAGÉ

Témoignages

Ayant reçu des documents sur la carrière d'Etienne de Véricourt, décédé le 25 janvier 1997, nous publions ici un modeste hommage à sa mémoire.

Né le 6 août 1905 à Paris, Etienne Royer de Véricourt épouse Henriette Lerolle le 20 septembre 1932, alors qu'il est interne des hôpitaux de Paris. Les époux auront sept enfants, quatre filles et trois garçons, nés entre 1934 et 1947.

En 1934 et 1935, il préside la section parisienne de la Fédération française des étudiants catholiques.

En 1936, il devient chef de clinique cardiologique à la faculté de médecine de Paris.

Mobilisé dès septembre 1939, il est envoyé à Reims, où il est affecté à l'hôpital du Quartier Jeanne d'Arc.

Démobilisé le 31 août 1940 à Cusset (Allier), il va entrer dès décembre 1940 dans le mouvement de résistance Témoignage Chrétien ; il adhère en 1943, à l'Organisation Civile et Militaire. A l'intérieur de diverses associations (Comité Sully, Croix Rouge), il participe à des actions sociales, notamment contre le chômage des jeunes.

Août 1944 : Paris est libéré : Etienne de Véricourt devient vice-président du Comité de libération et maire-adjoint du 7^e arrondissement de Paris.

En 1947, il est élu conseiller général MRP de la Seine et conseiller municipal de Paris ; dans les années 50, il sera vice-président du Conseil général et du Conseil municipal ; de juin 1969 à juin 1970, il est président du Conseil de Paris et remplit ainsi le rôle de maire de Paris, fonction qui n'existe pas encore...

Professionnellement, il acquiert une grande compétence et une grande renommée dans le domaine cardiologie : il est expert de cardiologie auprès de la Commission supérieure d'examen médical du personnel navigant à l'Aviation civile, membre de la société française de cardiologie ; il écrit dans la presse médicale, il donne des cours et des conférences ; de 1955 à 1975, il est expert auprès de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier pour l'hygiène et la médecine du travail.

Il était titulaire de la Croix de guerre "pour services exceptionnels de guerre et de Résistance", officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre du mérite.

C'était un fidèle de l'Amicale du MRP.

"La famille est la cellule initiale de la société"
Yi-Ming (Chine 2500 ans avant J.C.)

"L'avenir de l'Humanité passe par la famille"
Jean-Paul II

QUELLE FAMILLE ?

"Depuis plus d'un millénaire, l'essentiel de la structure qui caractérise l'institution familiale occidentale est restée inaltérée : parenté bilatérale, monogamie, le groupe familial est toujours composé du couple marié et de ses enfants" (Jean Stoezel, sociologue - 1954).

La liberté de choisir de vivre ou de ne plus vivre ensemble ne nous paraît pas devoir permettre de s'affranchir de la responsabilité de l'un par rapport à l'autre, ni conjointement par rapport à l'enfant.

La liberté individuelle de l'adulte, qu'autorise l'évolution des mœurs, ne saurait concurrencer le droit de l'enfant d'avoir un père et une mère. Outre le sentiment de permanence et le lien avec le passé et ses origines, la famille confère à l'enfant : la conscience de son identité sociale, de son nom, de ses prénoms, de ceux de ses parents, voire de ses grands-parents, de son logement, de son adresse. Or, les couples cohabitants sont indiscutablement moins durables que les couples mariés et les enfants des "familles naturelles" "dissociées ou monoparentales" sont plus instables que les enfants desdits couples mariés.

De plus, la démission d'une autorité parentale, au demeurant mal partagée et le plus souvent retirée au père, en cas de séparation, ajoutée à une tendance de jouer les "copains-copines", plutôt que les guides ou les mentors, conduit les jeunes sans repères au refuge dans des groupes avec ses conséquences : délinquance juvénile et voyages métaphoriques dans la drogue.

L'ÉVOLUTION DES MŒURS ET DU DROIT

Les familles nombreuses ont désormais mauvaise réputation : "Il n'y a plus que les parents sous-développés ou politiquement réactionnaires pour avoir de nombreux enfants".

Mai 1968, la pilule contraceptive (1965) annonce la culture du plaisir délivré du risque de grossesse, le refus de s'engager ou de promettre. La famille est considérée comme une notion de droite et les libertés sexuelles comme une conquête de la gauche.

Les sphères du pouvoir, les cabinets ministériels, les grands instituts de recherche, comme l'I.N.S.E.E., le C.R.E.D.O.C., l'I.N.E.D., voire la C.N.A.F. elle-même, ont été envahis par les soixante-huitards frais émoulus de l'Université ou de la rue des Saints-Pères, lesquels n'ont pas de cesse que de vider la famille de sa fonction d'apprentissage de la vie familiale avec attribution des rôles. Ainsi peut-on lire dans un rapport du groupe "Avenir de la famille", à l'occasion du 7e plan élaboré en 1970 par le Commissariat au plan : "La famille est une institution périmée qui sera remplacée, peu à peu, par des communautés. La famille perpétue des inégalités sociales et culturelles par la transmission de valeurs et de biens, des structures inégalitaires et hiérarchisées".

Or, "la disparition du rempart protecteur de la famille (et de l'école) suscite des conduites nouvelles... les enfants d'aujourd'hui sont déposés de leur enfance" (Liliane Lurçat, Directeur de recherches au CNRS en psychologie de l'enfance).

Au nom de l'autonomie de la conscience et de la liberté individuelle, chacun peut se forger sa propre éthique (rôle des médias) : familles plurielles, familles recomposées, familles choisies, famille monoparentales, que sais-je encore, dépouillant la famille de sa fonction d'apprentissage de la vie, d'où la banalisation de la cohabitation juvénile, du concubinage, de fait ou déclaré, pour bénéficier des avantages fiscaux et sociaux, voisins de ceux qui sont accordés aux familles, sans avoir à remplir les devoirs inhérents au mariage.

Reste que, prenant acte de l'évolution des mœurs, encouragée par l'intelligentsia, dissociant le binôme sexualité-procréation, le législateur s'emploie à adapter la loi aux mœurs, substituant la parenté sociale (famille choisie), à la parenté biologique (famille traditionnelle), d'où :

- réforme du régime de l'adoption qui permet à une personne seule de satisfaire son désir de progéniture, sans se préoccuper de l'équilibre affectif de l'enfant,
- dévoiement de l'IVG instituée, disait-on, pour éviter, dans des cas de détresse due à des grossesses accidentelles, le recours à des avortements clandestins et leurs conséquences assassines, mais devenue un simple contraceptif banalisé par sa prise en charge par la Sécurité Sociale,
- réforme du divorce, dont les facilités nouvelles encombrant à tel point les tribunaux qu'il est envisagé de donner à l'officier d'état civil la capacité de le prononcer sur simple consentement des époux, comme il en va pour le mariage. Soit dit en passant que, dans le domaine affectif, nonobstant l'intérêt de l'enfant, ce sera lui qui se trouvera divorcé d'avec l'un de ses parents. La liberté de l'adulte doit-elle concurrencer le droit de l'enfant d'avoir un père ou une mère ?
- réforme sur la filiation qui ne distingue plus les droits des enfants légitimes, naturels, voire adultérins, même ceux d'un homme marié, auteur d'enfants engendrés d'une autre femme que de son épouse ; remarque faite que cette pseudo égalité de droits ne concerne pas les enfants naturels non reconnus...

LE PACS

Cette liste n'est pas exhaustive : qu'il me suffise d'évoquer l'actualité brûlante de l'entreprise de destruction du sens traditionnel de la famille présentée sous l'habillage d'une nécessaire solidarité entre les membres de couples non unis par les liens du mariage.

J'ai nommé le P.A..C.S. (Pacte Civil de Solidarité) et ses avatars successifs : le C.U.L. (Contrat d'Union Libre) ; le C.U.C.S. (Contrat d'Union Civique et Sociale) ; le P.I.C. (Pacte d'Intérêt Commun), dont la philosophie figurait en 1980 dans le programme socialiste pour la France, base de la campagne de François Mitterrand en 1981 et au programme électoral de l'actuelle majorité.

Sans doute, le revers qu'a éprouvé l'entreprise devant l'Assemblée Nationale, en première lecture, est-elle provisoire, mais il est significatif de la mauvaise conscience de bien des absents de l'hémicycle qui, selon les propos désappointés de Noël Mamère, se sont défilés pour ne pas s'entendre reprocher par leurs électeurs d'avoir voté pour les "pédés".

Assurément, est-il légitime et nécessaire d'organiser une solidarité juridique et financière entre les membres d'un couple vivant d'une manière continue sous un même toit, qu'ils soient mariés ou aient choisi l'union libre ou qu'ils y aient été contraints. Remarque faite que, s'agissant de concubins, il leur suffit de faire une simple déclaration sur l'honneur en mairie pour bénéficier d'avantages sociaux et fiscaux voisins de ceux qui sont attachés au mariage.

Quant au droit au bail du logement d'habitation, l'article 14 de la loi du 6 juillet 1989 dispose que le transfert du bail, en cas de décès du contractant, se fait au bénéfice de la personne qui, bien que n'étant pas membre de la famille, vit avec lui sous son toit. Remarque faite que, dans le cas d'une vie commune stable, une location au nom des deux cohabitants exclut tout risque. S'agissant d'une habitation dont le de cujus était propriétaire, il suffit qu'il ait désigné le survivant dans un testament comme usufruitier du bien, ce qui lui donnera la possibilité d'en profiter gratuitement et n'entraînera que des droits de succession très réduits. Au demeurant, pourquoi ne pas réhabiliter le pacte tontinier qui exonère les droits de succession sur un immeuble d'habitation de moins de 500.000 francs ? Par ailleurs, si tel était le but du PACS, ne serait-il pas possible de prendre des mesures fiscales et patrimoniales qui pallieraient les difficultés invoquées et permettraient de plus aux fratries d'en bénéficier - ce que, à l'origine, semblait exclure le PACS - alors, qu'il est fréquent, particulièrement dans nos campagnes, qu'à la suite de veuvage ou faute d'avoir trouvé l'élu, frère et sœur se retrouvent sous un même toit ?

Point ne serait alors besoin de recourir au pseudo mariage que la fronde des maires de toutes tendances a relégué aux bons soins des préfetures, puis des tribunaux, n'était-ce l'attente des associations homosexuelles au demeurant subventionnées (1), inspiratrices revendiquées de ce défi à la "société bourgeoise" qui vise à donner à leur déviance les avantages et la légitimité du mariage, sans en supporter les devoirs : le P.A.C.S. peut être rompu par dénonciation unilatérale sans que le répudié ait droit aux réparations exigées en cas de rupture du mariage.

A quand, l'adoption ou la procréation médicale assistée ?

Quant au droit de l'enfant, que peut-il être dans cette aventure ?

LES AIDES AUX FAMILLES

LES ORIGINES

Jusqu'au siècle dernier, l'échange et la solidarité entre les générations se déroulèrent dans le cadre familial : les enfants participaient d'abord aux travaux communs, puis recevaient la charge de l'exploitation familiale et prenaient soin de leurs parents âgés. La famille investissait dans la jeunesse et tirait ses subsides de cet investissement.

Sous le double choc de la Révolution Française et de la révolution industrielle, la cellule économique familiale s'est disloquée, ses membres sont peu à peu partis travailler à l'extérieur pour acquérir les biens et services produits par la collectivité au prix de leur participation à la richesse produite.

L'échange entre les générations s'est alors organisé au niveau du pays. D'où la création progressive de systèmes de retraites et de prestations sociales et familiales, dans laquelle les chrétiens sociaux ont pris une part éminente.

La saignée de la guerre 1914-1918, les prémices d'un nouveau conflit vont motiver la mise en place d'une vraie politique familiale entre 1932 (généralisation des allocations familiales) et 1939 (Code de la Famille), poursuivie du reste par le "Gouvernement de Vichy".

Toutefois, ce sera la tâche, dès le début de la IV^e République, des élus du M.R.P. et singulièrement du ministre de la Population, Robert Prigent, de poursuivre et promouvoir effectivement une politique sociale et familiale développée.

Cette politique consistera en une aide accrue et directe de l'Etat aux familles, basée sur le principe d'une compensation au coût de l'éducation des enfants sans distinction de classe sociale.

LE REVIREMENT

"Il faut que les prestations familiales cessent d'être un facteur d'aggravation des inégalités sociales... les socialistes ont fait le choix de la politique sociale contre la politique familiale" (Véronique Neiertz).

A partir des années 1970 apparaissent plusieurs prestations placées sous conditions de ressources visant à privilégier les populations dites sensibles et s'analysant en une redistribution des moyens de la CNAF au détriment des familles plus aisées. Ainsi, entre 1970 et 1990, la part relative des montants globaux des différentes prestations va profondément évoluer. Celle des allocations familiales proprement dites passe de 57 à 38 milliards de francs. Diminuent également toutes les prestations liées à la natalité : complément familial, allocations pré et postnatales. Dispositions encore aggravées par la réforme Juppé (1995-1996) et plus encore par les tentatives de Martine Aubry dont plusieurs ont été évacuées sous la pression de l'opinion.

(1) Encouragements au prosélytisme des lobbies homosexuels

Extraits d'une liste (J.O. débats AN du 12 février 1996) accompagnant une réponse écrite de Monsieur Rémy Houssin, député, concernant les subventions accordées par le ministère de la Santé, pour l'année 1995, au titre de la lutte contre le sida.

- Centre gai et lesbien :	747.816 F
- Association David et Jonathan :	690.584 F
- Association pour le festival des films gai et lesbien :	190.000 F
- Association des étudiant(e)s gai(e)s :	16.100 F
- Fédération francophone des associations de jeunes gais et lesbiennes (Féd. Gemini) :	288.089 F
- Association lesbian and gay pride :	260.000 F
- Association lesbian and gay pride films :	546.000 F
- Association Radio F.G. fréquence gaie :	521.446 F
- Syndicat national des entreprises gaies (SNEG) :	2.753.617 F
TOTAL :	6.013.652 F

Ah ! j'oubliais l'association Tom Pouce (qui accueille des femmes enceintes en difficulté), laquelle reçoit 80.000 F !

Sans commentaire.

Résultats

Les conséquences démographiques de la baisse du niveau de vie des familles, ainsi que la réorientation de la politique familiale vers une politique de redistribution sociale, commencent à se faire sentir :

- les familles aisées, autrefois fécondes, tendent à rejoindre en nombre d'enfants la moyenne nationale ;
- les familles à revenus moyens limitent les naissances en deçà de leurs souhaits ;
- seules les familles modestes et très modestes conservent une meilleure fécondité (immigrés).

D'où un taux de fécondité passé de 2,48% en 1970 à 1,6% en 1996 ; c'est-à-dire un niveau très inférieur au renouvellement des générations.

Une enquête d'opinion conduite alors ayant dessiné un consensus pour reconnaître la nécessité de pallier cette carence avait amené le gouvernement de M. Raymond Barre à présenter en 1977 un ensemble de mesures incitatives à la naissance d'un troisième enfant.

C'est ainsi que, considérant qu'une troisième naissance pouvait conduire la mère à cesser provisoirement son activité rémunérée pour élever sa famille, ces mesures portaient sur la création d'un congé parental d'éducation, d'un complément familial significatif, l'augmentation sensible des allocations familiales pour 3 enfants et plus, la refonte de l'allocation de salaire unique assortie d'une allocation de frais de garde pour les mères d'un enfant de moins de trois ans et pour celles de 3 enfants et plus, **la valorisation à 10.000 francs de l'allocation postnatale pour un troisième enfant**, le report de 16 à 26 semaines du congé de maternité pour une troisième naissance, une allocation d'aide au retour à l'emploi au bout de 2 ans, le maintien des droits sociaux liés à l'activité salariée (dont les points de retraite), des incitations au temps partiel en cas de retour à l'activité salariée, etc...

Or, au cours du débat devant l'Assemblée Nationale, le projet sera brocardé et dénoncé comme un retour à l'ordre moral, évoquant Vichy et le Vatican, et pourquoi pas Mac Mahon ou encore Broglie, voire de Villèle ? Les médias ridiculisent le projet (ce petit troisième qui ne veut pas venir...) ; les ligues féministes y voient un danger pour les carrières des femmes et fustigent ces allocations à la "mère au foyer" qui leur semblent receler un parfum de machisme.

Exit les mesures particulières pour une troisième naissance.

SITUATION ACTUELLE

Pour ne pas allonger mon propos par l'énumération des 28 prestations que j'ai recensées - dont beaucoup sont soumises à des conditions de ressources - je vous fais grâce de leurs détails ; l'ensemble doit faire, au demeurant, une remise à plat pour simplification au cours d'une prochaine conférence nationale pour la famille.

Espérons que ce ne sera pas au détriment de celle-ci !

QUELQUES SUGGESTIONS A NOS AMIS

J'aimerais toutefois aborder quelques pistes et présenter des suggestions :

- Ne pas transiger sur l'universalité des allocations familiales qui doivent être les mêmes pour toutes les familles, quels que soient leurs revenus. Si, à la rigueur, une redistribution des revenus devait se faire, que ce soit par la fiscalité ou au travers des négociations salariales ; la politique familiale ne saurait être confondue avec la politique sociale.
- Revaloriser les allocations familiales, revenir sur le gel de celles-ci, payer les arriérés : la CNAF serait très excédentaire si elle n'était pas grignotée par le financement des prestations sociales exogènes. Près des deux tiers des prestations servies par la CNAF vont au RMI et aux personnes ayant un revenu inférieur à 90 francs par jour.
- Faire de l'allocation parentale d'éducation un véritable revenu social de l'ordre du SMIC donnant à son bénéficiaire la reconnaissance de sa profession (sur les documents administratifs, refuser la mention "sans profession") et lui ouvrant droit aux prestations de sécurité sociale, aux allocations diverses, au droit à la pension de retraite, à une allocation d'aide au retour **effectif** à l'emploi, à sa réintégration prioritaire dans l'entreprise, en fin de droit, etc...

Ainsi, certaines mères de famille qui effectuent, par seule nécessité économique, un travail peu gratifiant et mal rémunéré, contraintes souvent à deux journées en une seule, auraient-elles le choix de leurs occupations.

De plus, elles permettraient dans une certaine mesure de suppléer à l'insuffisance de crèches - voire de rigidité de leurs horaires - en autorisant la garde d'enfants par des parents éducateurs, sous réserve de leur agrément par la C.A.F.

- Mettre sous tutelle les A.F. détournées de leur objet (argent de poche des "grands frères" par exemple).
- Suspendre le bénéfice des A.F. aux familles des jeunes délinquants livrés à eux-mêmes.
- Revoir les conditions de ressources retenues pour l'attribution des nouvelles bourses de collège (au-dessus de 4.200 F de ressources mensuelles, une famille ayant un enfant au collège n'a droit à rien).
- Demander aux municipalités de prévoir dans leurs programmes de constructions sociales, des appartements adaptés aux besoins des familles nombreuses.

Sans doute certaines de mes propositions font l'objet de mesures déjà édictées, mais encore faudrait-il qu'elles soient améliorées et effectivement appliquées. D'autres peuvent être critiquées. Mais sachez que mon souci demeure la protection et l'éducation de l'enfance dans la perspective de parvenir à assurer la pérennité, dans l'harmonie familiale, du renouvellement des générations.

Le 20 janvier 1999

(Ce texte était prévu pour notre n°80.

Faute de place, nous avons dû le reporter au numéro 81)

Cyriaque DECAMME

LE JEU DES ADDITIONS PLURIELLES

Au soir des élections européennes, le 13 juin prochain, toute la classe politique fera des additions : Jacques, Lionel, Nicolas, François B. et François H., Daniel, Charles, Robert, Arlette...

Chacun ayant sa méthode, ils ne trouveront pas les mêmes résultats, ce qui leur permettra de traduire la signification du scrutin de façon plurielle. Cela n'aura aucune importance, car ils seront tous heureux d'avoir gagné ou pas trop perdu.

Habitué à voir ces réjouissances collectives sur le petit écran au soir de chaque compétition électorale, le bon peuple, qui est aussi bon prince, n'y verra qu'un signe de bonne santé chez les élus.

Ici et là, certes, un téléspectateur (un sur mille ?) se souviendra :

- Que les élections européennes avaient pour objet de désigner les représentants de la France au Parlement de Strasbourg, où les débats se poursuivront sur les futures institutions de l'Europe ;
- Qu'à ce sujet la campagne électorale avait fait apparaître, plus clairement que jamais dans le passé, deux projets concurrents : celui des Etats-Unis d'Europe et celui de l'Europe unie des Etats ;
- Que les électeurs auraient pu faire le choix simple, si on le leur avait proposé, entre une liste des fédéralistes et une liste des anti-fédéralistes, ce qui aurait donné une réponse claire au problème que la classe politique avait elle-même posé durant la campagne en précisant que sa solution engageait tout notre avenir.

Ce raisonnement, digne d'un esprit tordu puisqu'il aurait rendu obsolète le jeu divertissant des additions plurielles, n'aura aucun écho dans la classe politique. Heureusement ! Pensez, ma bonne dame, si l'on en venait à poser clairement des questions simples aux électeurs, jusqu'où irait-on ?

On en perdrait l'occasion de bien s'amuser ! Et comme elles sont rares...

Jacques Parini

Dans Notre Courrier

À PROPOS D'ANDRÉ MONTEIL

Suite aux pages que nous avons consacrées à André Monteil, décédé le 9 novembre 1998, dans notre numéro 79, son épouse Madeleine nous a adressé une lettre, datée du 21 février, où elle nous demande d'y apporter les quelques rectifications suivantes :

1°) Contrairement à ce qu'affirme M. Jacques Flaud à la page 8, André Monteil a appartenu à l'ACJF dès l'âge de quinze ans, alors qu'il était élève au collège Cabanis de Brive. Il y a pris rapidement des responsabilités sur le plan départemental : «Je pense que mon appartenance à l'ACJF explique en partie mon adhésion ultérieure au MRP...» a-t-il déclaré au cours de l'une de ses dernières conférences.

2°) C'est pour des raisons strictement militaires et quasi techniques, et non par ardeur nationaliste qu'il a pris position, lui, européen convaincu, contre le projet de la C.E.D., ce qui lui a valu l'approbation écrite du Général de Gaulle.

3°) Chacun est libre d'apprécier à sa guise le talent oratoire d'André Monteil, encore que la critique soit assez mal venue dans une notice nécrologique. Toutefois, dans les années 1946 - 1950, face à une salle de réunion publique, conditionnée et surchauffée par un parti communiste triomphant, l'art subtil des «nuances», auquel l'avait rompu sa formation universitaire de haut niveau, n'était guère de mise pour André Monteil et parfaitement inefficace... On se félicitait alors de trouver quelques orateurs capables de faire front avec l'autorité que leur prêtaient encore leurs combats dans la Résistance.

Croyez bien que je mesure à son juste prix l'honneur que vous avez fait à mon mari par cet article au titre percutant, placé en tête de la brochure. Il n'empêche que l'image du "bateur d'estrade" qui se dessine peu à peu au fil des paragraphes me blesse particulièrement à l'heure où je cherche avec peine à maîtriser mon chagrin

La demande de Madeleine Monteil visant principalement l'article de Jacques Flaud, qui fut son directeur de cabinet, nous lui avons transmis la lettre. Voici sa réaction :

Je suis attristé d'avoir pu contribuer à faire naître l'image d'un «bateur d'estrade» à propos d'André Monteil orateur politique, alors que mon propos était, au contraire, d'exprimer à quel point les options et le style de cet "homme de combat" — pour inattendus qu'aient été leurs pôles d'insertion — ont entraîné l'adhésion commune, en dépit des pesanteurs locales ou corporatives.

Quant à l'erreur commise au sujet des rapports d'André Monteil avec la "mouvance A.C.J.F.", je la reconnais bien volontiers et prie qu'on l'excuse : sans doute est-elle due à l'extrême discrétion dont mon "patron" faisait preuve en la matière dans nos entretiens des années 50.

LES FEMMES PARLEMENTAIRES MRP

Elles furent au nombre de quatorze. Toutes ont disparu ; la dernière à nous quitter fut Marie-Madeleine Dienesch, décédée le 9 janvier 1998.

Deux d'entre elles furent députées puis conseillères de la République : Marie-Hélène Lefaucheur et Simone Rollin. Deux furent seulement conseillères de la République : Marie-Hélène Cardot, qui devint ensuite sénateur, puis Anne-Marie Trinquier.

Nous ne retenons pas dans cette liste Marie-Magdeleine Aymé de la Chevrelière, qui fut élue députée "sans étiquette" des Deux-Sèvres le 30 novembre 1958, s'inscrivit au Groupe des "Républicains Populaires et du Centre Démocratique", puis fut réélue en 1962 avec l'étiquette UDR (gaulliste).

- Simplicité et sincérité dans les relations humaines.
- Ambition, oui, mais pour servir.
- Sensibilité aux drames et aux duretés de l'époque.
- Sentiment de révolte à la vue des injustices sociales, considérées encore comme une fatalité.
- Participation active - c'est vrai pour toutes - aux combats périlleux de la Résistance.
- Habilité, malice au besoin, pour franchir les barrières dans les actions à risques.
- Discrétion et réserve, mêlées, dans le danger, à une audace qui forçait l'admiration et entraînait les timorés.
- Dévouement, désintéressement, dédain des honneurs, ignorance du carriérisme.

Telles étaient quelques-unes des qualités des militantes MRP et, bien sûr, des femmes parlementaires MRP : pas besoin de réformes constitutionnelles ou législatives pour les inciter à s'engager dans la politique ; elles se trouvaient tout naturellement sur le terrain par leurs initiatives, parfois avant les hommes.

Ceux qui les ont connues comprennent que ce modeste hommage à leur mémoire est spontané.

J.P.

Nous remercions vivement Germaine Touquet pour l'aide qu'elle nous a apportée dans la réalisation de ce cahier-magazine avec ses documents et ses nombreux souvenirs personnels, encore souvent très vifs. Nous remercions aussi pour leur aide Jacques Gissinger, Gérard Dally, Henri Le Corno, Fernand Chaussebourg. Si nos textes comportent quelques erreurs, qu'on veuille bien nous excuser : pour certains faits, nous ne disposons que de notre mémoire...



GERMAINE PEYROLES

(22 mars 1902 - 26 octobre 1979)

Elle était mère de famille, avec quatre enfants ; elle était avocate, comme son mari ; elle vivait, chichement, dans le Paris occupé par les Allemands. Elle avait 40 ans en 1942.

Que faire pour ne pas tourner en rond, ne pas se laisser aller au découragement ?

Elle entre dans un réseau de la Résistance, comme son mari... Et elle héberge chez elle, près des Jardins de l'Observatoire, un officier britannique (parlant français) en mission clandestine en France comme membre du Special Operations Executive, créé par Churchill «pour mettre l'Europe à feu». Ce n'est pas banal.

Un jour, son mari est arrêté par la Gestapo. Par miracle, elle échappe elle-même aux agents allemands. Que faire ensuite ? Attendre ? Attendre quoi ? Elle se rend avenue Foch au siège de la Gestapo, où, certes, on n'attendait pas sa visite ! Elle raconte une histoire ; le SS qui la reçoit est occupé à arranger par téléphone un rendez-vous galant avec une Française ; il l'écoute quelques instants, la laisse partir et fait libérer son mari. C'est un deuxième miracle (voir ci-après des extraits de l'ouvrage "Les jardins de l'Observatoire", paru chez Fayard en janvier 1995 et écrit par Gilles Perrault, fils de Germaine Peyroles).

Germaine Peyroles est née Germaine Marlot à Montaignu dans le Jura. Après sa licence en droit, elle s'inscrit au barreau. Elle milite au Parti Démocrate Populaire ; elle en devient secrétaire générale féminine. La fibre de l'engagement politique est bien là...

Après la Libération, sa guerre contre l'occupant lui vaut la Légion d'honneur, la Croix de guerre, la médaille de la Résistance. Elle lui vaut aussi la deuxième place sur la liste MRP conduite par Robert Bichet dans la première circonscription de la Seine-et-Oise. Elle est élue députée aux deux assemblées constituantes puis à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1946 ; elle n'est pas élue en 1951 mais elle retrouve son siège en mars 1954 à la faveur d'une élection partielle en battant le candidat communiste André Stil.

A l'Assemblée Nationale, elle est portée à la vice-présidence en 1946, 47, 48, 51 ; elle préside 111 séances.

Ses sujets préférés dans ses activités parlementaires : la Constitution, le Règlement de l'Assemblée, les anciens combattants et prisonniers de guerre, les internés et déportés de la Résistance, la construction européenne, les droits de la famille...

La famille, une idée qui était solide chez elle depuis très longtemps.

— Notre mère, écrit Gilles Perrault dans son livre (page 72), qui gardait une passion pour Victor Hugo, se plaisait à déclamer ces deux vers : "Oh ! l'amour d'une mère ! amour que nul n'oublie ! ... Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier."

Députée, elle déclare dans un débat à l'Assemblée le 19 mars 1946 :

«S'il y a au cœur des femmes de notre pays une passion naturelle et tenace, cette passion s'appelle pour chacune d'entre nous, sa famille. Défendre l'existence, la

prospérité, la stabilité, le bonheur du foyer familial, c'est par-là même assurer la sauvegarde et le rayonnement de la nation tout entière, de la nation qui n'est que la somme des foyers français. La famille naturelle a aussi des droits, nous devons nous incliner avec respect devant la femme seule qui accepte de mettre au monde un enfant et de l'élever, alors que tant de femmes mariées et heureuses refusent de donner la vie. Il n'est évidemment pas dans notre intention de rayer du Code civil le divorce dans ce pays si divers, mais, mes chers collègues, que cette crainte bien vaine ne vous fasse pas perdre de vue la nécessité de la stabilité familiale avec toutes ses exigences...»

Extraits du livre de Gilles Perrault, écrivain, auteur de "L'orchestre rouge", fils de Germaine Peyroles, "Les jardins de l'Observatoire", pages 201 à 205.

Ma mère devait se présenter au 84, avenue Foch, c'est-à-dire à la Gestapo.

Un étroit jardin fermé par une grille bordait les numéros 82, 84 et 86. Une sentinelle placée dans une guérite contrôlait l'accès aux trois immeubles. Elle disposait d'un téléphone relié aux bureaux.

C'est d'une fenêtre du 84 que Pierre Brossolette allait se jeter dans le vide, cinq mois plus tard, pour en finir avec les tortures subies au 86, où plusieurs pièces étaient réservées à cet usage.

Ma mère montrait peu d'inclination pour le rôle de victime. Elle se rendait avenue Foch avec l'intention de gagner, même si les chances de succès paraissaient infimes. Son objectif premier consistait à obtenir la libération de mon père. Pour elle-même, on verrait bien.

Elle disposait de trois atouts.

Le plus mince était son physique de fille de Flandre : une parfaite aryenne. Elle possédait aussi une aptitude déroutante à donner l'impression d'une inaltérable franchise.

Le deuxième tenait à ce qu'elle ne jouait que sa propre vie. Elle n'avait rien à livrer, fût-ce sous la pire contrainte. Pour être précis, elle pouvait donner les Jouliau. Mais les Jouliau et leur gigantesque drapeau britannique attendraient la Libération sans encombre. Les arrestations avaient commencé en juin à Paris, puis s'étaient propagées à Angers avant de revenir la frapper en boomerang quatre mois plus tard. Tous les membres du réseau qu'elle connaissait étaient déjà pris. Cette situation, déplorable en soi, devait lui alléger le cœur.

Le troisième atout, de loin le principal, c'était naturellement l'énorme coup de culot de sa visite avenue Foch. Le siège de la Gestapo s'ouvrait le lundi et le mercredi après-midi aux malheureuses familles s'efforçant de connaître le sort d'un des leurs. Ainsi Laure Moulin viendra-t-elle, quelques jours après ma mère, demander des nouvelles de son frère Jean, et apprendre sa mort des suites des tortures infligées par Barbie. Mais, assez familier des histoires de ce temps, je ne connais aucun autre cas d'un résistant qui, recherché et manqué par la Gestapo, se soit jeté, vêtu de lin blanc et de probité candide, dans la gueule de la bête.

Elle fut reçue par le jeune obersturmführer SS Kurt Stüber. Elle lui dit : "Il paraît que vous me recherchez. Vous avez arrêté mon mari. Je n'y comprends rien. En tout cas, me voilà." Aurait-elle eu un troisième œil au milieu du front que Stüber ne l'aurait pas regardée avec plus d'étonnement. Il lui parla d'Angers. Elle expliqua qu'elle

n'avait jamais mis les pieds dans cette ville, mais qu'elle y connaissait une excellente personne qui, moyennant finances, l'aidait à nourrir sa famille. Elle le faisait en cachette de son mari, car celui-ci réprouvait le marché noir. Son arrestation constituait donc une injustice manifeste. Le téléphone sonna. Stüber décrocha le combiné. La conversation, tenue en français, illumina la face de l'obersturmführer. Ma mère comprit qu'une Française qui lui avait longtemps dit non acceptait de revoir ses positions. Il l'invita à dîner le soir même chez Maxim's. Les conversations de ce style étaient fréquentes à la

Gestapo. Laure Moulin, revenue demander l'urne contenant les cendres de son frère, devrait subir deux coups de téléphone du même genre. Lorsque Stüber eut raccroché, il regarda ma mère comme un homme redescendu de son petit nuage. "Bon, très bien, dit-il, vous pouvez rentrer chez vous. Mais je vous interdis de quitter Paris. - Et mon mari ? - Je vais le faire libérer."

Ma mère se leva et sortit. L'entretien n'avait pas duré un quart d'heure.



FRANCINE LEFEBVRE

(15 mars 1908 - 21 novembre 1979)

La Petite Chocolatière ! Un surnom qui lui allait bien : elle était née dans une famille très modeste, les Nicolas, à Saint-Etienne des Oullières, dans le Rhône et, quand elle devint

grande, elle gagna sa vie comme ouvrière dans une fabrique de chocolat et de confiserie. Plus tard, elle se maria avec Lulu, qui était plombier-chauffagiste et qui l'aimait bien : si un péteux de bourgeois s'était moqué de sa Francine avec un air supérieur, il lui aurait volontiers collé une tourlousine pour lui apprendre à respecter le populo.

Il est vrai qu'elle avait aussi, personnellement, de la défense, cette jolie petite brunette formée par l'Action Catholique Ouvrière et militante à la CFTC.

Visage régulier, belle chevelure brune, formes rondes, yeux malicieux, allure souple, elle était très femme ; elle pouvait être séduisante pour les hommes. Mais Francine en politique c'était une autre musique, jouée avec une assurance qui déconcertait parfois ses collègues du Palais-Bourbon.

Minauder ? Ce n'était pas son genre. Parler argot ou titi parisien non plus. Elle gardait ses distances avec tout le monde et en toute simplicité ; son langage était châtié ; elle s'écartait des grosses plaisanteries.

Recevoir des compliments ? Ça dépendait de la manière de les faire. Si le collègue était poli et réservé, il trouvait une Francine souriante mais glacée comme du marbre de Carrare. S'il était un peu familier, le regard noir de Francine et la raideur de son maintien le foudroyaient sur place comme l'éclair. L'entretien était terminé.

En vérité, elle ne supportait pas les machos et, au surplus, elle croyait dur comme fer, pour l'avoir vécue dès sa naissance, à la lutte des classes. Un conflit s'ouvrait-il entre un patron et ses salariés, réflexe automatique chez Francine : les patrons sont des vaches.

Elle est élue dans la Seine dès la première Constituante, le 21 octobre 1945 sur la liste conduite par Marc Sangnier ; elle n'en est pas peu fière ! Elle est réélue à la seconde Constituante puis à l'Assemblée Nationale en 1946, puis comme tête de liste (Marc Sangnier est mort en 1950) en 1951 et le 2 janvier 1956, ce qui est un exploit dans un Paris où le MRP s'est effondré. C'est elle qui assume la responsabilité des Equipes Ouvrières MRP dans le départe-

ment de la Seine.

Au Groupe MRP, on l'aime bien : on la fait participer successivement à presque toutes les commissions de l'Assemblée Nationale, notamment à celle du Travail et à celle de l'Outre-Mer ; on en fait une vice-présidente du Groupe dès 1946. Elle entre en 1952 à la Commission exécutive du MRP, puis au Bureau national quand elle n'est plus députée, à partir de 1958.

Son travail parlementaire est inscrit dans les records de la Quatrième République : "Il a fallu trente-sept pages des annales de l'Assemblée pour énumérer les seuls sujets traités par Francine Lefebvre dans les 76 propositions de loi, les 110 rapports, les 17 propositions de résolution qu'elle a déposés entre 1945 et 1958 et au cours des dizaines d'interventions (souvent très courtes et en qualité de rapporteur) qu'elle a faites en débat public, proposant presque autant d'amendements..." écrit Jean Pascal, ancien député du Morbihan, dans son ouvrage "Les femmes députés de 1945 à 1988" édité par l'auteur en 1990, 282 rue Saint-Jacques 75005 Paris (Presses de l'Imprimerie des Orphelins d'Auteuil, 40 rue La Fontaine 75016 Paris).

Ses sujets ? Une encyclopédie : code du travail, Sécurité Sociale, économiquement faibles, santé, agriculture, radio et télévision, éducation nationale, logement, victimes de la guerre... en bref tout le programme du Conseil National de la Résistance ; avec, en plus, l'abolition de la peine de mort, l'introduction du droit syndical dans l'entreprise, la fermeture hebdomadaire des débits de boissons, la création d'une police féminine spécialisée dans la protection de l'enfance, de la femme et de la famille, l'émancipation des peuples d'Afrique Noire, grâce, en priorité, à l'élaboration et à l'application d'un code du travail outre-mer, qui va mettre fin, tardivement mais effectivement, au régime du travail forcé dans les territoires d'outre-mer.

Pas étonnant qu'on la voie chaque jour déambuler dans les couloirs du Palais-Bourbon avec une énorme serviette, bourrée à ne pouvoir être fermée et mal équilibrée sur la pointe de la hanche, pour aller jusqu'à sa 4 CV Renault dans la cour d'honneur (qui servait alors de parc de stationnement) !

Parmi ses nombreux grands coups parlementaires, il y a son épopée du Code du travail outre-mer, qu'elle a conduite de 1950 à 1952 avec Joseph Dumas, rapporteur de la commission, et les dirigeants de la CFTC, qui les accueillait chaque samedi matin dans leurs locaux pour

faire le point sur ce long parcours.

C'est elle qui mène la danse du scalp contre les opposants en commission et en séance publique, au nom du Groupe MRP ; avec Joseph Dumas et Jean Solinhac, elle fait voter un texte qui, socialement et juridiquement, est très en avance sur le code du travail applicable en métropole !

La droite est contre elle mais elle est gênée... Elle spéculé sur l'usure du temps et, après l'adoption du texte en première lecture, elle s'applique à reporter indéfiniment la seconde lecture. Ça lui réussit...

La seconde lecture, en effet, n'intervient que durant la deuxième législature, les 6 et 7 novembre 1952.

Antoine Pinay est président du Conseil, Pierre Pflimlin ministre de la France d'outre-mer ; l'un et l'autre sont favorables au texte.

Le scrutin sur l'ensemble, définitif, intervient le 7 novembre. La droite reste gênée, mis à part les ministres modérés qui suivent leur chef de file, Antoine Pinay. Cela donne un scrutin étonnant.

- 353 voix pour : MRP, SFIO, PC, 10 RPF, 7 radicaux (les ministres), 7 Indépendants (les ministres), 10 paysans, 18 UDSR et IOM ;
- 1 voix contre : Aumeran (cet élu très droitier d'Alger qui signera avec Herriot, en 1954, la question préalable contre le traité de CED) ;
- 171 abstentions volontaires : le gros du RPF, des indépendants, le gros des radicaux, dont Mendès-France ;
- 49 non participations au vote : des Indépendants, dont Paul Reynaud, des radicaux, des gaullistes.

La droite est sonnée. C'est encore un exploit de Francine Lefebvre.



GERMAINE POINSO-CHAPUIS

(6 mars 1901 - 20 février 1981))

Les lecteurs du bulletin "Le MRP vous parle" ont déjà trouvé beaucoup de souve-

nirs sur cette députée MRP des Bouches-du-Rhône qui fut la première femme à occuper un poste de ministre à part entière dans un gouvernement français.

Dans ce gouvernement, qui est présidé par Robert Schuman et qui dure du 24 novembre 1947 au 26 juillet 1948, elle est ministre de la Santé et de la Population, une fonction qui s'adapte bien à son expérience et à ses motivations civiques : elle était encore étudiante à la faculté de droit (qui devait la conduire à une licence en droit, à un diplôme d'études supérieures de droit romain et droit civil et à la préparation d'un doctorat) qu'elle s'occupait déjà de culture populaire dans le cadre du syndicalisme chrétien... Elle adhéra au Parti Démocrate Populaire, dès sa fondation en 1924 ; en 1933, elle fonda le Comité de protection de l'enfance en danger physique et moral et en assura le secrétariat général tout en le transformant en Service social de sauvegarde de l'enfance.

Mais ce qui lui doit sa célébrité (son effet médiatique, dirait-on aujourd'hui) dans l'histoire de la Quatrième République n'est pas au centre des attributions du ministère de la Santé : c'est une aide d'urgence aux écoles primaires catholiques par le biais de subventions accordées aux associations familiales par les conseils municipaux ou généraux. Cette initiative, prise par Robert Schuman, fait l'objet de deux décrets successifs que Germaine Poinso-Chapuis signe à la demande du Président du Conseil ; elle le fait par discipline ministérielle et par solidarité avec les élus MRP des régions où la situation des écoles dites libres est critique. Elle paiera cher cet acte d'abnégation : plus jamais elle ne sera ministre, alors qu'elle avait la personnalité, la culture et le talent qui auraient pu lui valoir la première place.

A l'Assemblée Nationale où elle siège de 1945 à 1955 (dans les deux assemblées constituantes et dans les deux

premières législatures de l'Assemblée Nationale) elle se consacre, avec une grande puissance de travail, aux problèmes sociaux et économiques : alcoolisme, réadaptation des handicapés, contrôle des ententes professionnelles qui ont pour objectif d'entraver la libre concurrence... Elle est vice présidente de l'Assemblée en 1949 et 1950 ; elle préside 67 séances.

En juillet 1952, elle tient de nouveau la vedette dans l'actualité politique mais c'est elle qui dirige le spectacle : comme rapporteur d'un projet de loi anti-trusts, elle tient tête à la tribune, durant de longues heures, à une grande cohorte d'adversaires, brillants défenseurs du libéralisme de l'époque, notamment l'Indépendant Maurice Grimaud, les gaullistes Catroux et Frédéric-Dupont, les radicaux Caillavet et surtout de Moro-Giafferri, avocat redoutable dans ses répliques. Antoine Pinay, président du Conseil, est mécontent mais prudent : il neutralise son gouvernement dans le scrutin sur l'ensemble du texte et Germaine Poinso-Chapuis, épuisée mais radieuse, l'emporte par 243 voix contre 173. Victoire hélas fugitive : les gouvernements suivants rangent le projet au placard et la seconde lecture n'aura jamais lieu...

Germaine Poinso-Chapuis était en avance sur son temps, comme Josée Dupuis.

Elle naît à Marseille au début du siècle (en 1901), au foyer d'un négociant, Monsieur Chapuis. Etudiante en droit, avocat, lauréate de la Conférence du stage (c'est la première fois qu'une femme obtient cette distinction), elle est inscrite au barreau dès l'âge de vingt ans !

Elle épouse un confrère, Maître Poinso, en 1937 ; ils auront deux enfants.

Pendant l'occupation allemande, elle mène une action clandestine dans un service de renseignements, au Service social du Mouvement de Libération Nationale ; elle participe à l'organisation des évasions. A la Libération, elle est membre du Comité départemental de libération...



MARIE-MADELEINE DIENESCH

(3 avril 1914 - 9 janvier 1998)

"Le MRP vous parle !" a rappelé sa personnalité originale et sa longue carrière politique, après son décès le 9 janvier 1998, dans un article de Germaine Touquet, qui la connaissait bien (notre numéro 76).

Elle aimait la vie, comme le montre ce portrait express que Germaine Touquet faisait d'elle au début de son texte :

"Un rire étonnant, éclatant souvent de façon inattendue, un état de rêverie dans lequel on se plonge pour s'évader de l'entourage, un attrait pour la poésie, une invitation à partager un repas où l'on vous impose ce que l'on préfère, une colère pour obtenir ce que l'on pense nécessaire au plus grand nombre, un accueil chaleureux ponctué d'exclamations sincères et, par dessus tout, une persévérance, une opiniâtreté dans l'action, voici le personnage de l'amie qui nous a quittés le 9 janvier dernier..."

Elle aimait les belles-lettres en général, la poésie surtout, et le grec ancien ; elle était agrégée de lettres classiques et spécialiste de la langue d'Homère.

Elle aimait la lutte politique, où elle resta engagée de 1944 à 1975, soit pendant trente et un ans.

Elle donnait un bel exemple de ce que les femmes pouvaient apporter de neuf dans les assemblées parlementaires.

Elle avait choisi le MRP dès sa création en 1944 et elle lui était restée fidèle jusqu'à sa disparition en 1965.

Au sein du Groupe MRP, elle défendait ses exigences républicaines et populaires sans éclat de voix mais avec talent et âpreté. Toujours. Mais elle se surpassa durant cette période extraordinaire de six mois qui s'ouvrit sous la Quatrième République avec le putsch politico-militaire du 13 mai 1958 pour se terminer sous la Cinquième toute neuve, dans l'ambiguïté, avec les élections législatives des 23 et 30 novembre 1958...

Retour sur cette période.

La Quatrième est piégée de l'intérieur par des ambiteux sans scrupules, avec le soutien puissant d'une armée naïve. La République est mise à l'encan. Certains élus, déboussolés, baissent les bras. Marie-Madeleine n'est pas de ceux-là. Elle organise sa campagne électorale dans les Côtes-du-Nord (où elle choisit la circonscription de Loudéac) en dénonçant clairement les responsables du gâchis et en les attaquant de face avec une férocité gour-

mande.

Durant la campagne électorale, le Secrétariat du Groupe MRP adresse aux parlementaires du Mouvement une série de notes sur les autres partis. Les plus virulentes visent les gaullistes. Deux notamment (dans la série des "Notes et Documents", roses et dites "série rouge") :

- l'une, du 18 septembre, résume "l'histoire des républicains sociaux", ex-URAS (1953-1958), qui ont participé par leurs votes à l'ouverture de six crises ministérielles en cinq ans ;
- l'autre, du début novembre, concerne l'Union pour la Nouvelle République (UNR), que Jacques Soustelle vient de créer dans les bureaux de son ministère (Information) le 1er octobre ; elle est intitulée : "Le panier de crabes" et ses intertitres sont expressifs : "Professionnels du système, mendésistes mal repentis et vaincus du suffrage universel" ; "Un truc électoral" ; "Une tactique électorale à hue et à dia" "Un programme fait de contradictions et de reniements"...

La note concernant l'URAS et les républicains sociaux (les deux noms successifs de l'ancien Groupe RPF, en 1953 puis à partir de 1954) contient cette phrase terrible d'André Diethelm, président du Groupe, à la tribune de l'Assemblée, le 21 mai 1953 (JO du 22, page 2816), annonçant que ses amis vont refuser leur confiance au Gouvernement René Mayer dont ils ont voté l'investiture en janvier :

"Il faut donc bien admettre que nous sommes encore vivants puisque nous sommes capables de détruire, sinon de créer !"

Ces notes du Secrétariat du Groupe MRP sur les gaullistes font la joie de Marie-Madeleine Dienesch : elle en demande des tirages supplémentaires pour elle-même (plusieurs centaines) et les envoie aux notables de sa circonscription bretonne.

Canonniers d'élite dans une armée battant en retraite mais toujours sûre de sa force ! Jadis les hoplites de Xénophon en auraient fait une déesse...

NB. A partir de 1967, Marie-Madeleine Dienesch commence une nouvelle carrière politique, brillante, mais dans une autre direction (cf notre numéro 76).

LE M.R.P. VOUS PARLE - Directeur de la Publication : Jacques MALLET

Commission paritaire de presse N° AS 65-465

IMPRIMERIE : SIMEDIAT - CIRCULAIRES COULON 01.42.36.08.15



JOSÉ(E) DUPUIS

(6 septembre 1908 - 9 juin 1965)

Elle habitait les Batignoles, un quartier populaire du nord de Paris. Licenciée ès lettres, elle enseignait dans un cours complémentaire d'une école publique, située derrière l'église Saint-

Augustin.

Elle se faisait appeler José (sans e final) Dupuis. Quand on lui demandait pourquoi, elle répondait de sa voix ferme, haut placée, où tintait un accent parisien : "C'est comme ça !" En réalité, son état civil indiquait qu'elle se prénomait Joséphine ; José devait être son nom de guerre durant la Résistance...

La Résistance, cette grande fille droite, mince, musclée, elle connaissait bien ! Elle avait couru tous les risques des clandestins durant l'occupation et son réseau était l'un des plus actifs de la zone sud. Son action lui valut la croix de la Légion d'honneur, la croix de Guerre avec palmes, la médaille de la Résistance, la médaille de la France Libre ; elle fut nommée membre de l'Ordre de l'Empire britannique.

Son chef de réseau, qui se nommait Faille, garda le contact avec elle, son meilleur soldat de l'ombre. Elle l'épousa le 4 avril 1951 et se rendit le jour même à la séance de l'Assemblée Nationale où ses collègues, unanimes, l'accueillirent aux cris de "Vive la mariée !"

Elle avait été élue députée de la Seine le 10 novembre 1946 sur la liste MRP conduite par Robert Lecourt. Ce devait être son seul mandat parlementaire, qui s'achèvera en juin 1951. Mais elle le remplit bien !

Au Palais-Bourbon, elle a deux domaines privilégiés : le ravitaillement et les problèmes de l'école.

L'extraordinaire complexité du ravitaillement - dont l'insuffisance se voit tous les jours sur le visage creux de la plupart des Parisiens - elle en a fait l'expérience dans les mois qui ont précédé son élection : elle était membre du cabinet d'Yves Farge, ministre du Ravitaillement dans le Gouvernement que Georges Bidault avait formé le 24 juin 1946.

Quant au problème scolaire - école publique et école dite "libre" - qui cède en 1947 et éclate en 1948, il l'agace en raison des surenchères politiciennes qu'il déclenche à gauche et à droite. C'est qu'elle a au moins trente ans d'avance sur les opinions rigides et passionnelles de son temps à ce sujet. Comme catholique engagée dans la vie civique, elle estime qu'un enseignant chrétien choisissant d'exercer sa profession dans une école publique va contribuer à démontrer que les chrétiens ont toute leur place dans l'école de la République et que l'ouverture des enfants à la foi religieuse n'y perdra rien, bien au contraire. Plus encore, elle soutient inlassablement, en dépit d'une incrédulité encore largement répandue, même au MRP, que la paix scolaire se trouve dans l'intégration, par contrats, de l'école privée dans l'école publique. On imagine sa colère et son amertume quand Jacques Soustelle, un grand intellectuel, secrétaire général du RPR et athée, attise le feu de la guerre scolaire entre le MRP et la SFIO en vue de briser la majorité républicaine du gouvernement, affaiblir le MRP insoumis et détraquer ainsi peu à peu le fonctionnement des institutions.

Elle meurt à 56 ans d'une longue et douloureuse maladie, celle-là même qui a emporté sa mère, à qui elle avait consacré plusieurs heures par jour dans ses dernières années.

Une vraie soldate de la République cette José(e) Dupuis ! Elle repose à Vals, en Ardèche.



HENRIETTE BOSQUIER

(31 août 1917 - 28 janvier 1984)

Mince, fluette, d'apparence fragile, Henriette Bosquier est exploitante agricole à Saint-Christol-lès-Alès, dans le Gard. Ce qui est un défi, à l'époque, surtout pour une femme célibataire !

Elle adhère au MRP dès la Libération et elle est élue députée du Gard à la deuxième Constituante le 2 juin 1946, puis réélue, à l'Assemblée Nationale, le 10 novembre 1946.

Son mariage avec le MRP, cependant ne dure pas. Elle est séduite par le RPF et elle entre en dissidence pour suivre Michelet, Terrenoire, Lespès, Palewski et Guillant,

qui ont fondé le 27 novembre 1947 le Groupe des Républicains Populaires Indépendants.

Pour bien montrer quel est son nouveau choix, elle dépose le 19 décembre 1947, sous le numéro 2947, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de loi "tendant à ce que, dans un délai très rapide, le nombre des fonctionnaires soit réduit d'un million" et ramené ainsi à celui du 1er janvier 1939.

Pour une audace, c'est une audace ! Personne, même parmi ses nouveaux amis, ne réclame l'inscription de ce texte à l'ordre du jour. Et Jean Pascal ("Les femmes députées de 1945 à 1988", page 119) commente galamment : "Elle s'excusa souvent de son absence et obtint de nombreux congés".

En fait, de ce jour, on n'entendit plus parler d'elle ni au MRP ni au Palais-Bourbon.



SIMONE ROLLIN

(5 septembre 1910 - 7 février 1991)

C'est à Simone Rollin, mère de six enfants, que le Congrès constitutif du MRP de novembre 1944 confie la mission de créer et d'animer un secteur "femmes" dans le Mouvement.

Elle est née le 5 septembre 1910 à Montendre, en Charente-Maritime.

Elle est montée à Paris (elle habite à Asnières) où elle a trouvé sa place dans les milieux démocrates-chrétiens. Elle vient de la LOC (Ligue Ouvrière Chrétienne). Durant l'occupation, elle anime le Mouvement Populaire des Familles.

Le MRP lui confie la seconde place sur la liste de la 4e circonscription de la Seine, conduite par Paul Bacon, lors de l'élection de la première Assemblée Constituante, le 21 octobre 1945 ; elle a 35 ans. Elle est élue députée et

devient membre de la Commission de la Famille.

Elle n'est pas réélue le 2 juin 1946 lors de l'élection de la seconde Constituante (elle est alors troisième sur la liste et il n'y a que deux élus). En revanche, elle est élue au premier Conseil de la République le 24 novembre 1946.

Son combat quotidien : les aides familiales, notamment en faveur des mères ouvrières.

Elle dirige les Equipes féminines du MRP jusqu'en 1947 et passe le relais à Germaine Touquet.

Son mari, René Rollin, 90 ans, que nous avons joint à la Grande Motte, nous rappelle que les trois conseillers de la République MRP représentant la Seine étaient Max André (non croyant), Léo Hamon (juif) et Simone Rollin (catholique) ; preuve que le MRP, d'inspiration chrétienne, n'était pas pour autant un parti confessionnel.

René Rollin, après la Libération, collaborait au journal "Monde Ouvrier", dont le rédacteur en chef était Paul Bacon.



SOLANGE LAMBLIN

(8 mars 1900 - 8 décembre 1984)

Une fille du Nord, née à Marcq-en-Bareuil, forte, au port assuré, au regard haut et parfois dur, qui cachait une grande bonté...

Le caractère était de la même trempe que celle du regard : en acier.

Elle est professeur et vit au Quartier Latin. En 1943, quand Georges Bidault, nouveau président au Conseil National de la Résistance, monte de Lyon à Paris, le domicile de Solange Lamblin, place Paul Painlevé, à deux pas de la Sorbonne, devient l'une de ses caches préférées (il en change chaque jour). Du coup, le danger de mort quotidien devient le même pour l'un et l'autre.

Comme Francine Lefebvre, elle est candidate à Paris sur la liste MRP conduite par Marc Sangnier dès 1945 : elle est élue à la première Constituante, battue à la seconde, réélue à l'Assemblée nationale et siège au Palais-Bourbon jusqu'en 1951.

Ses activités parlementaires concernent l'enseignement, la presse, le logement des familles... et la défense active de la République, encore fragile, contre la violence du PC et la démagogie du RPF.

En 1949 (le 21 janvier), elle participe avec autorité à la discussion des propositions de loi concernant les publications destinées à la jeunesse ; elle fait adopter notamment un amendement incluant la culture de la haine dans les critères entraînant l'interdiction de publier (citation tirée du livre de Jean Pascal ("Les femmes députés de 1945 à 1988", page 219) :

"En demandant d'inclure dans le texte d'un amendement les mots "la haine", je ne crée pas un cas spécial. La haine est un sentiment très diffus qui colore les faits et le ton d'une publication de telle sorte qu'il est impossible à mon sens de la mettre sous les yeux des enfants. Je voudrais rappeler à l'Assemblée tout entière que c'est en faisant ligne par ligne, page par page, aux enfants d'Allemagne et d'Italie, l'éducation de la haine que l'on a préparé l'avènement des régimes totalitaires et de la monstruosité qu'ils ont été."



MARIE-LOUISE WEBER

(1er septembre 1892 - 8 mars 1976)

C'est un témoin des souffrances de l'Alsace : elle naît à Guebwiller en Terre d'Empire, où le souverain est le Kaiser.

Elle grandit à une époque où l'enseignement de l'allemand est obligatoire dans les écoles. Puis elle devient femme en terre française, après 1918 ; elle est employée de bureau aux Mines de potasse et elle milite à la CFTC, où on lui confie un poste de déléguée.

Elle est absolument bilingue.

Puis vient l'occupation allemande qui, pour l'Alsace, est une annexion de fait. La résistance y est encore plus difficile qu'ailleurs.

Arrive la Libération. Elle devient secrétaire interprète et s'engage dans le MRP. Elle est élue députée à la seconde Constituante en juin 1946, puis à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1946.

Elle est très assidue aux réunions du Groupe. Elle consacre ses activités parlementaires à la défense des victimes de la guerre, notamment de ses compatriotes als-

ciens et lorrains. A la tribune de l'Assemblée, elle déclare le 7 décembre 1948 (citation trouvée dans l'ouvrage de Jean Pascal) :

"Vous pouvez vous demander pourquoi notre région, réputée pour sa fidélité et son attachement à la France, compte un si grand nombre d'épurés. C'est que, comme l'expérience nous y poussait, nous avons été obligés de faire front aux Allemands par tous les moyens. Certains de ces moyens consistaient, précisément, à paraître jouer le jeu des Allemands. C'est pourquoi nombre d'Alsaciens, au lieu de désertier leur province, ont accepté certaines fonctions et ont été conduits à rendre service à beaucoup de leurs compatriotes tout en paraissant servir l'occupant. Par ailleurs, ils savaient que chaque place désertée par un Alsacien était immédiatement occupée par un Allemand, ce qui avait des conséquences terribles pour la population. L'Alsace n'était pas occupée comme les autres départements, elle était annexée. (Il faut) tenir compte du passé, de l'histoire, de cet attachement profond des Alsaciens pour la France. Ils voudraient la trouver toujours humaine, toujours juste et toujours compréhensive à leurs douloureux problèmes."



MARIE-HÉLÈNE LEFAUCHEUX

(26 février 1904 - 17 mars 1964)

Un grand destin marqué par l'audace, le succès, le deuil et la

mort brutale à 60 ans...

Née Postel-Vinay le 26 février 1904 à Paris, Marie-Hélène Lefauchaux épouse le 14 octobre 1925 un jeune ingénieur, Pierre Lefauchaux, qui, après s'être illustré dans la Résistance, deviendra PDG de la Régie Renault et fréquentera les milieux socialistes ; il se tuera en 1955 au volant d'un nouveau modèle de la marque, la Frégate, dans un virage.

Durant l'occupation, Marie-Hélène milite, elle aussi, dans la Résistance ; elle appartient aux services de l'Organisation Civile et Militaire.

Mais, à la Libération, elle choisit le MRP et elle est élue députée de l'Aisne à la première Assemblée Constituante, le 21 octobre 1945. Elle ne sollicite pas le renouvellement de son mandat en 1946 mais elle entre au Conseil municipa-

pal de Paris et au Conseil général de la Seine. En 1946, aussi, elle est élue au premier Conseil de la République par l'Assemblée Nationale au titre de représentante du Groupe MRP. En 1947, elle devient membre de l'Assemblée de l'Union Française, désignée par le Conseil de la République.

Elle accomplit diverses missions internationales, notamment comme membre de la Délégation française à l'ONU, où elle préside la Commission de la condition de la femme.

De 1959 à 1962, elle siège au Conseil Economique et Social.

Le 17 mars 1964, elle trouve la mort dans l'accident d'avion de Lake-Pontchartrain, en Louisiane.

NB. Nous avons repris ici l'essentiel de la documentation du livre de Jean Pascal.



MARIE TEXIER LA HOULLE

(22 juillet 1889 - 10 septembre 1972)

Elle naît La Houlle à Auray dans le Morbihan.

Elle épouse un Monsieur Texier et

fonde avec lui une famille.

Deux de ses enfants meurent pour la France.

Elle déclare la guerre à la guerre et s'engage dans le MRP. Elle est élue conseillère municipale d'Auray puis, le 21 octobre 1945, députée à la première Assemblée Constituante sur la liste "républicaine populaire et paysanne" conduite par Ernest Pezet (qui a été député sous la Troisième République et qui sera élu conseiller de la République en novembre 1946). Elle est réélue le 2 juin 1946 à la seconde Assemblée Constituante sur la liste MRP

conduite par Paul Ihuel.

Au Palais-Bourbon, elle se consacre aux problèmes des victimes de la guerre, de la reconstruction et des dommages de guerre, des veuves de guerre... Elle demande la création de nécropoles régionales pour les victimes de la guerre, la prise en charge par la Nation des frais d'inhumation définitive de toutes les victimes de la guerre et de l'occupation.

Elle ne retrouve pas son siège de députée le 10 novembre 1946 car elle est cinquième sur la liste MRP, qui obtient quatre élus.

Elle est élue plus tard conseillère municipale de Vannes, où elle décède en 1972 à 83 ans.

NB. Informations tirées du livre de Jean Pascal



ANNE-MARIE TRINQUIER

(3 juillet 1901 - 3 avril 1996)

Elle naît à Arles au début du siècle dans une famille qui sera nombreuse. Son père est un propriétaire ter-

rien, qui connaîtra des revers de fortune...

Titulaire d'une capacité en droit, elle travaille d'abord chez un notaire. Elle a un caractère très indépendant ; elle reste célibataire mais conserve des liens d'affection très forts avec ses frères et ses sœurs ; l'un dirige une entreprise de charbon de bois ; un autre devient prêtre ; il sera professeur de mathématiques au Collège des Frères maristes de Saint-Chamond puis ira exercer son ministère à Lyon, où il laissera le souvenir d'un homme de bien ; l'une de ses sœurs est infirmière.

Arrive la guerre, puis vient l'occupation. Son frère d'Aix-en-Provence, très engagé dans la Résistance, est arrêté puis déporté dans un camp de la mort ; il n'en reviendra pas.

Elle-même prend des responsabilités importantes dans la Résistance à Aix, ce qui lui vaudra à la Libération la médaille de la Résistance avec rosette.

Elle consacre une partie de son temps, en liaison avec sa sœur Madeleine, à l'éducation de sa nièce Marie-Paule, qui fait partie des Jeunes du MRP (cette nièce, en retraite aujourd'hui, réside à Marseille)...

A la Libération, Anne-Marie Trinquier poursuit sa carrière de combattante chrétienne : elle est militante politique, européenne et féministe ; elle entre au MRP, elle est élue conseillère générale des Bouches-du-Rhône, puis, en 1946, membre du premier Conseil de la République ; elle participe, en 1948, à la Rencontre européenne de La Haye, où Churchill lance son appel pour une Europe unie ; elle participe aux travaux du Mouvement fédéraliste et à ceux de l'Union européenne féminine.

Son mandat de conseillère de la République s'achève en novembre 1948 mais elle reste dans le monde politique et s'installe à Paris dans un petit appartement rue Tournefort ; elle est membre du cabinet de Jules Catoire, secrétaire d'Etat à la Santé publique, puis membre du cabinet de Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Ensuite, le monde politique changeant, elle change elle-même le cadre de ses activités ; elle entre à l'Union nationale des parents d'enfants inadaptés, dont les services sont alors installés au 28 de la place Saint-Georges, où elle organise le Service juridique.

Elle reçoit les insignes du Mérite National des mains de Robert Lecourt.

Depuis son décès, il y a trois ans, elle repose dans le cimetière de Die, dans la Drôme, parmi d'autres défunts de la famille Trinquier.



RENÉE PRÉVERT

(11 juillet 1912 - 23 novembre 1988)

Elle naît à Dol-de-Bretagne, en Ille-et-Vilaine, dans un foyer du peuple chrétien, le sel du terrain MRP : son père est manoeuvre, sa mère femme de ménage. Elle a un handicap : elle est pied-bot.

Ses parents, avec leur courage comme ressources, lui assurent, après le certificat d'études primaires, des études complémentaires qui la mènent au brevet de livres comptables. Elle deviendra employée de bureau et sera indépendante dans la vie.

Elle milite et se forme au combat civique dans la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, de 1929 (elle a 17 ans) jusqu'en 1939 (elle en est devenue secrétaire départementale), puis à la CFTC, où elle sera bientôt secrétaire générale adjointe de l'Union locale...

Arrive la Libération. Que peut-elle faire de plus ? Entrer au MRP, c'est bien naturel. En 1945 (elle a 33 ans), Pierre-Henri Teitgen lui confie la troisième place sur la liste MRP d'Ille-et-Vilaine, derrière Alexis Méhaignerie. Elle est élue députée à la première Constituante, puis à la seconde, ensuite à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1946.

Elle est très active au Palais-Bourbon et elle est écoutée ; elle participe ainsi efficacement à la modernisation de la législation sociale avec un souci prioritaire, celui de rendre justice à ceux qui n'ont pas ou n'ont plus les moyens de lutter contre l'injustice : les vieux travailleurs, les mères de famille salariées, les gens de maison... Elle entraîne ses collègues sur des domaines encore mal explorés : les conditions de travail des femmes et des jeunes, l'organisation et la durée du travail. Comme Josée Dupuis, elle dénonce les défaillances du ravitaillement.

Elle est très active aussi dans les réunions du MRP, locales, départementales ou nationales, où ses témoignages sur la vie quotidienne du petit peuple de la France profonde déclenchent des idées, des projets, des actes. Elle a les vertus d'un enseignant qui conquiert la confiance de ses élèves ; elle sait démontrer, convaincre, quand

elle parle des tâches impérieuses de la reconstruction et de la modernisation du pays. Et elle n'oublie jamais de cultiver les rapports de camaraderie et de gaieté avec les militants.

Au Congrès national du MRP de mai 1952 à Bordeaux (elle n'est plus députée depuis un an), à l'issue d'une longue séance, elle offre l'apéritif, dehors, sous le soleil, à quelques congressistes "de base" (*souvenir personnel*). Elle commande pour elle un Cynar (c'est de la décoction de feuilles d'artichaut), une boisson très amère que l'on connaît chez les maraîchers bretons et aussi dans le Bordelais, où l'on fabrique le Cynar, mais très peu ailleurs.

— C'est bon pour le foie, dit-elle.

Ses invités goûtent, font la grimace et commandent autre chose au garçon. Elle rit d'un bon rire franc et amical.

Et elle poursuit :

— En Bretagne, nous, les gens du peuple, sommes en retard. Chez moi, dans ma petite maison rurale de la banlieue de Rennes, je n'ai pas encore l'eau courante. Je vais au puits avec mon seau.

En 1959, Renée Prévart est élue conseillère municipale sur la liste conduite par Henri Fréville (député puis sénateur MRP) et elle devient adjointe au maire, chargée des Affaires sociales.

Pendant dix-huit ans, elle va participer activement à la gestion de la ville, prenant des initiatives qui feront date dans l'histoire locale en faveur des familles, des jeunes, des handicapés, des personnes âgées.

En 1978, c'est Henri Fréville qui lui remet les insignes de chevalier de la Légion d'honneur et déclare :

— Renée Prévart a su associer, tout au long de sa vie publique, le courage à la lucidité, le don de soi à la dignité, l'amitié à la rigueur, le sens civique à la fidélité aux principes.

Oui, mais avec l'exemple donné par Renée Prévart, une question reste posée : est-ce le MRP qui a permis à une femme partie de rien de réaliser une telle performance, ou est-ce toutes les Renée Prévart de France qui ont fait briller de 1944 à 1965 la comète MRP dans le ciel politique français ?



MARIE-HÉLÈNE CARDOT

(14 juillet 1899 - 13 août 1977)

Marie-Eugénie-Hélène naît à Tétaigne, dans les Ardennes, le jour de la fête nationale, à la fin du siècle. Elle est la fille de Jules Jacquemin, cultivateur.

Le 5 février 1921 - elle a 21 ans - elle épouse Ernest Cardot, à Douzy, le village dont elle deviendra le maire plus tard.

Avant la deuxième guerre mondiale, le couple Cardot - en pleine jeunesse, la quarantaine - exerce la profession

d'industriel dans cette région des Ardennes. Leur entreprise est installée à Douzy, précisément ; c'est sur les bords du Chiers, un affluent de la Meuse, à quatre kilomètres à l'est de Bazeilles, où s'illustra l'infanterie de marine impériale dans une résistance héroïque à l'assaut des Bavarois, le 1er septembre 1870...

On y fabrique divers matériels : ça va des appareils de chauffage central aux machines agricoles. Marie-Hélène connaît tout le monde dans cette région où elle a grandi : Tétaigne, où elle est née, est un tout petit village des bords du Chiers, un peu plus à l'est, sur la route de Carignan et Montmédy.

Vient la débâcle de juin 40, après la percée allemande sur la Meuse ; puis c'est l'occupation, tout de suite implacable dans les zones frontalières.

Dès 1940, Marie-Hélène anime une filière d'évasion de prisonniers de guerre ; ce qui lui vaut un mois et demi de prison à Sedan.

Son mari, Ernest Cardot, est lui aussi très tôt engagé dans la Résistance. Il est bientôt nommé chef du secteur de Sedan dans l'Organisation Civile et Militaire et il crée le premier maquis des Ardennes.

Il s'aperçoit un jour qu'il est repéré ; il fait une enquête et découvre que l'un de ses hommes est un traître. L'OCM décide de l'abattre et charge le chef Cardot de cette mission. Celui-ci organise un rendez-vous avec le traître, un certain R., de Sedan, dans un bois. Mais R. flairé le piège et c'est lui qui abat Cardot... On est le 5 juin 1943.

Réaction de son épouse ? Un choc terrible... et aussitôt un engagement personnel encore plus profond dans la Résistance...

Juin 1944 : les troupes alliées débarquent sur les côtes normandes, mais la Gestapo redouble de zèle. Le 18 juin, Marie-Hélène est arrêtée avec sa mère. Les deux femmes sont incarcérées à Charleville. La menace de la déportation se précise...

Par chance, elle apprend un jour par des gardiens de la prison que les Allemands vont venir le lendemain pour faire monter les prisonniers dans des camions et les emmener en l'Allemagne. Elle fait prévenir son réseau par Lidia, une résistante qui assure les liaisons. Et le miracle se produit : dans la nuit, un groupe de saboteurs détruit les camions... Les Allemands, qui commencent à fuir devant l'avance des Alliés, abandonnent leurs prisonniers. Marie-Hélène retourne chez elle, à Douzy. Elle revient de

loin !

Quand la guerre s'achève, Marie-Hélène pourrait chercher le calme et le repos ; elle choisit le MRP pour y militer.

Elle devient maire de Douzy et conseillère générale de Mouzon, conseillère de la République puis sénateur des Ardennes. Après le renouvellement du Conseil de la République, en novembre 1948, elle reste la seule femme du groupe MRP de la Haute Assemblée. Elle est membre du bureau du Conseil dès 1948, comme secrétaire ; elle deviendra vice-présidente du Sénat ensuite.

On aime sa sérénité, sa simplicité, sa noblesse. Au restaurant du Sénat, un soir, elle aperçoit seul à table Robert Schuman, qui termine son dîner. Elle va le saluer et demande au serveur d'apporter un petit verre de mirabelle. Shuman sourit, remercie...

Elle réussit aussi dans les grands rôles, sans chercher à attirer l'attention. Ainsi, en 1962, quand Pompidou, Premier Ministre, utilise, à la demande de de Gaulle, une procédure non constitutionnelle pour organiser un référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel, Gaston Monnerville, président du Sénat, l'accuse de forfaiture. Les relations sont aussitôt rompues entre Matignon et le Palais du Luxembourg et la machine parlementaire risque d'être bloquée.

C'est alors Marie-Hélène Cardot qui, en accord avec Monnerville et avec le soutien de ses collègues, renoue le dialogue, en sa qualité de vice-présidente du Sénat.

Dans les salons et couloirs du Palais du Luxembourg, les huissiers, parlant d'elle, disaient "la sainte". Ses compagnons de lutte dans la Résistance l'appelaient "Notre-Dame". Et elle, parlant des veuves de guerre, disait : "Mes sœurs".

Pour établir ce texte, nous avons puisé dans l'article consacré à Marie-Hélène Cardot, peu après son décès, en 1977, par la revue "Flammes", éditée par l'Association des veuves de guerre. Nous y avons trouvé notamment des informations précieuses sur la période de l'occupation.

Nous y ajoutons ci-dessous deux passages extraits de l'article.

Qui dira l'émotion ressentie par toute la haute Assemblée lorsque cette petite bonne femme, de sa voix douce et rendue un peu fluette par l'émotion, parla, « selon son cœur », sur l'amnistie aux mineurs fourvoyés dans la Milice. D'un bout à l'autre de l'hémicycle, ce fut une véritable ovation et ce sont ses adversaires politiques eux-mêmes qui furent les premiers à la féliciter quand elle descendit pour reprendre sa place. Le journal « Le Monde » crut devoir, le lendemain signaler cet extraordinaire - et jamais vu - élan d'unanimité. « et pourrait, dira-t-elle, je ne savais pas ce que j'allais dire quand je montais à la tribune, mais je serrais mon crucifix dans ma poche et je demandais à mon mari de m'aider ».

Il me vient un souvenir de ce fameux sourire. Mme Cardot avait obtenu du Garde des Sceaux, que des résistants ardennais soient confrontés à la prison de Fresne avec un traître condamné à mort pour avoir livré plus de 800 Français à l'ennemi. Ce traître, (Roemen), avait sévi dans les Ardennes et c'est lui qui avait fait arrêter Mme Cardot. Après la confrontation en présence du juge Olmi, chacun se retira du parloir. Mme Cardot attendit que tous soient sortis (sauf un), puis elle s'avança vers celui qui l'avait odieusement trahie et l'avait fait jeter en prison avec sa mère. Elle sortit de son sac un paquet de cigarettes, le lui tendit et lui dit, en souriant : « Roemen, je vous pardonne ». Alors cet homme qui, jusque-là avait gardé une attitude dure, voire cynique, cet homme qui avait tant de sang sur les mains, se tassa sur lui-même et, deux larmes coulèrent sur ses joues.

L'HISTOIRE SECRÈTE DES PARLEMENTAIRES MRP

DEUXIÈME TRIMESTRE 1949

Voici de larges extraits des procès-verbaux, absolument inédits, des réunions tenues durant le deuxième trimestre 1949 par le Groupe MRP de l'Assemblée Nationale, présidé par François de Menthon, auxquelles étaient toujours conviés les membres du Groupe MRP du Conseil de la République (1).

C'est la suite de la longue histoire secrète que nous avons entrepris de publier, en tâtonnant, il y a un peu plus de trois ans, dans notre numéro 68, sorti en mars 1996. Nous l'avons commencée avec la réunion tenue le 1er janvier 1946 pour nous référer d'emblée au critère "Il y a 50 ans". Nous n'avons pas encore traité les mois de novembre et de décembre 1945 (la première Assemblée Constituante a été élue le 6 novembre 1945), mais nous le ferons bientôt...

Cette rubrique nouvelle nous vaut une audience grandissante ; d'abord chez de nombreux adhérents de l'Amicale qui, du temps où ils militaient dans les sections MRP, ignoraient ce qui se passait dans les réunions du Groupe MRP ; ensuite chez la plupart de nos abonnés non membres de l'Amicale qui s'intéressent à l'histoire du vingtième siècle, chercheurs professionnels ou amateurs, archivistes, professionnels des médias, enseignants, étudiants... qui y trouvent, sur les acteurs quotidiens du MRP, ce qu'ils n'ont aucune chance de trouver ailleurs.

Depuis le début, de numéro en numéro, nous nous sommes efforcés d'améliorer la présentation de ces documents : 1° en situant de façon plus précise les débats du Groupe dans l'actualité politique de l'époque ; 2° en traitant de façon analytique, parfois très résumée, certaines discussions, de caractère technique, qui n'avaient qu'un intérêt ponctuel.

Le premier de ces deux objectifs a fait l'objet d'un effort particulier dans nos numéros 78 (pages 19 à 21, 36 et 37) et 79 (pages 9 à 12).

Le second objectif se traduit, dans le présent numéro, par une novation dans la mise en pages : variations dans le choix des caractères, alternance entre les textes analytiques et résumés, traités en pleine page, et les procès-verbaux (même quand ils sont un peu écourtés) sur deux colonnes.

Nous espérons ainsi faciliter votre lecture.

J.P.

EN AVRIL, MAI ET JUIN 1949

- **4 avril** : signature du **Pacte de l'Atlantique Nord**, à Washington, entre douze pays : Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal (ils seront rejoints en 1952 par la Grèce et la Turquie, et, en 1955, par la République Fédérale Allemande).
- **6 avril** : **banquet Paul Reynaud**, qui réunit cinq cents notables de la droite pour réclamer une autre politique économique et sociale, notamment la réforme des entreprises nationalisées et de la Sécurité Sociale. Parmi eux, cinq membres du Gouvernement Queuille : Bétolaud, Bruyneel, Marcellin, Moreau, Pinay. Dans son discours, l'ancien président du Conseil de la Troisième République déclare : "Si j'avais un conseil à donner au Président Queuille, je lui dirais : "Gardez-vous de remanier votre gouvernement, mais hâtez-vous de remanier votre politique".
- **8 avril** : Acheson, Bevin et Schuman, ministres des Affaires étrangères américain, britannique et français, signent huit textes sur l'Allemagne, connus sous le nom de **d'Accords de Washington**. En se référant aux accords de Londres de juin 1948 (que Georges Bidault a signés au nom de la France), ces textes accordent à l'Allemagne occidentale toute l'autonomie compatible

avec le régime d'occupation alliée : désormais, les autorités allemandes, à l'échelon fédéral ou à l'échelon du Land, auront la faculté d'agir en matière administrative et législative, et leurs décisions seront validées si elles n'encourent pas le veto de l'autorité alliée. C'est en fait un premier pas sur la voie de la réconciliation franco-allemande, comme l'explique Robert Schuman dans une conférence de presse du même jour, le 8 avril, et dans une interview au "Monde", le 13 avril.

- **Du 20 au 24 avril** : Congrès des Partisans de la paix (qui protestent contre le Pacte de l'Atlantique). La colombe de Picasso devient leur emblème.
- **1^{er} mai** : à la **kermesse organisée par le RPF dans le champ d'entraînement de Boulogne** (près de Paris), de **Gaulle** critique le gouvernement, "équipe de la médiocrité et du chloroforme". Il dit que les dirigeants français viennent de consentir à la restauration du IVe Reich ; il trouve le Pacte de l'Atlantique insuffisant et inefficace et propose, pour régler le problème social "l'Association du travail, du capital et de la direction..."
- **5 mai** : à Londres, dix pays de l'Europe de l'Ouest (France, Grande-Bretagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Suède, Norvège, Danemark, Irlande) signent un texte fixant le **statut du Conseil de l'Europe** dont le siège a été fixé dès le 16 février à **Strasbourg**. C

(1) L'effectif du groupe MRP de l'Assemblée Nationale était en 1949 de 151 membres (24,4% du nombre total des députés). Le Groupe MRP du Conseil de la République, qui comptait 75 membres de 1946 à 1948, a été ramené à 20 aux élections de novembre 1948.

conseil comporte un Comité des ministres et une Assemblée consultative.

Un communiqué publié dans les capitales des quatre puissances occupantes annonce la levée du blocus de Berlin pour le 12 mai à 0 heure.

- 8 mai : le Conseil parlementaire de Bonn adopte la "loi fondamentale" dite aussi "Constitution de Bonn" instituant en Allemagne occidentale une république fédérale (composée de onze Länder).
- 18 mai : au Palais-Bourbon, le Groupe Paysan - dont fait partie Maurice Petsche, ministre des Finances et des Affaires économiques - s'applique à mettre en œuvre l'opération de pression sur le gouvernement ouverte par Paul Reynaud, avec le soutien de René Pleven, le 6 avril. Le prétexte choisi est le projet de hausse du prix de vente de l'essence. Le harcèlement du gouvernement par une grande partie des députés de la droite va durer jusqu'au 3 juin, jour où l'Assemblée vote l'ensemble des projets financiers par 332 voix contre 207.
- 19 mai : divers objets ayant appartenu à Pétain sont vendus aux enchères.
- 23 mai : ouverture à Paris de la sixième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères des quatre pays occupant l'Allemagne (Vychinski remplace Molotov depuis le 5 mars).
- 26-29 mai : à Strasbourg, cinquième Congrès national du MRP. Georges Bidault est élu président.

- 29 mai : mort du cardinal Suhard, archevêque de Paris.
- 2 juin : passant outre à l'avis du Conseil de la République, l'Assemblée Nationale adopte en deuxième lecture son projet initial, par 335 voix contre 274, sur l'essence : organisation d'un double secteur, du 4 juin au 31 décembre 1949 ; d'un secteur prioritaire avec le prix ancien de 43,20 F. et d'un secteur libre avec supplément de 20 F. par litre.
- 3 juin : l'Assemblée Nationale adopte en deuxième lecture, par 332 voix contre 207, l'ensemble des projets financiers du gouvernement. Ce scrutin met fin, provisoirement, à la contestation annoncée le 6 avril par Paul Reynaud et déclenchée le 18 mai au Palais-Bourbon par le Groupe Paysan.
- Jusqu'au 20 juin : suite de la session, à Paris, du Conseil des quatre ministres des Affaires étrangères sur le statut de l'Allemagne et son avenir. Vychinski demande que l'on rétablisse l'activité du Conseil de contrôle quadriparti en Allemagne tel qu'il a existé jusqu'en mars 1948. Il conteste vigoureusement la Constitution de Bonn. Le Conseil des Quatre se renvoie à l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre.
- 4-6 juin : Congrès de la CFTC, qui admet le principe d'une unité d'action avec la CGT, ce qui l'amène à quitter le cartel interconfédéral où elle travaillait en liaison avec FO. Elle réclame la libération des salaires.



Hachemi Benchenouf
né en 1895 à Khenchela, agriculteur,
député MRP de Constantine

Abbé Albert Gau,
né le 10 juillet 1910
à Conques-sur-Orbiel (Aude),
député MRP de l'Aude



* *
*

Libres Opinions

LA IV°

Il est de bon ton, aujourd'hui, de tomber à bras raccourcis sur la IV° République, qui aurait eu, paraît-il, tous les défauts !

Sous ce régime, qui a eu en charge la France appauvrie de l'après-guerre, on n'avait pas un pays coupé en deux blocs, trois millions de chômeurs, des "affaires" politico-financières, et les banlieues étaient calmes.

Et tout cela malgré les grévistes, les communistes, les gaullistes et les poujadistes.

André DELAPIERRE

1949 AVRIL

Le Groupe MRP se réunit les 5, 6, 12 et 13 avril.

A la Conférence des présidents du 5, une majorité s'est prononcée pour interrompre la session parlementaire, à l'occasion de Pâques, du 14 avril au 17 mai. Le Groupe y voit une tentative de repousser une nouvelle fois les débats sur le budget militaire, la réforme fiscale et le Plan Monnet, pour lesquels le Gouvernement ne se sent pas prêt ; il décide de demander en séance publique que la rentrée soit avancée au 10 mai (il n'obtiendra pas satisfaction).

Le 6 avril, confirmant l'avis du Conseil politique réuni le 1^{er} avril, le Groupe décide de demander une modification du décret n°49-426 du 25 mars 1949 qui, sous prétexte de renforcer le contrôle sur les organismes de sécurité sociale, ouvre la voie à une étatisation de la Sécurité Sociale : la gestion des caisses serait assurée par l'administration et les conseils élus en seraient déssaisis. Charles Viatte (Jura) dépose une proposition de loi en ce sens, dont le rapport est confié à Edouard Moisan (Loire-Atlantique) par la Commission du Travail. Il apparaît aux élus MRP que ce décret, pris en application des lois votées l'été précédent à la demande de Paul Reynaud, alors ministre des Finances, est inspiré à la fois par la droite désireuse de freiner l'évolution sociale et par une certaine gauche (le ministre du Travail et de la Sécurité Sociale est le socialiste Daniel Mayer), soucieuse de réduire le rôle des nombreuses œuvres privées qui servent d'intermédiaires entre la Sécurité Sociale et les assurés.

Les 5, 6 et 12 avril, le Groupe délibère sur les projets d'aménagements fiscaux (taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires et taxe proportionnelle) et sur la réforme de la fiscalité agricole. Les débats sont animés par Lionel de Tinguy, René Charpentier, Raymond Moussu et Auguste Farinez.

Ce dernier, député des Vosges, fait ressortir que les gros exploitants, qui peuvent dénoncer leur forfait parce qu'ils ont les moyens de tenir une comptabilité, sont avantagés par rapport aux petits exploitants.

Député MRP de la Somme, Pierre Garet démissionne du Groupe pour "la discipline de vote excessive imposée à ses membres".

Mercredi 13 avril

M. Queuille propose de passer avec sa majorité un nouveau contrat

Dernière partie de la réunion

François de Menthon rapporte devant le Groupe l'entretien qui a eu lieu la veille, au cours d'un déjeuner à Matignon, entre le Président du Conseil, les ministres MRP et les membres du Bureau du Groupe.

Le Président du Conseil s'est déclaré disposé à conclure avec les groupes de sa majorité un nouveau contrat sur un nouveau programme, les problèmes actuels n'étant plus les mêmes que ceux qui se posaient lors de la formation de son ministère. Il a fait ressortir que sa préoccupation essentielle restait toutefois, comme au moment de son investiture, la sauvegarde du franc.

Il a assuré ses interlocuteurs que le Gouvernement recherchait une baisse des prix industriels et qu'il envisageait un desserrement du crédit en faveur des entreprises qui accepteraient de baisser leurs prix.

Il a précisé de nouveau que le Gouvernement étudiait le retour à la liberté des salaires et aux conventions collectives, stade qui ne pourrait être atteint que graduellement (septembre ou octobre 1949).

Sur l'application du décret Poinso-Chapuis, M. Queuille a adopté de nouveau une position neutre ; il estime qu'il s'agit

là d'un problème qui se pose davantage à sa majorité qu'au Gouvernement. Il a laissé entendre que l'on pouvait s'orienter vers un certain libéralisme des autorités préfectorales à l'égard des conseils généraux et des conseils municipaux.

Lionel de Tinguy distingue, à côté de l'amabilité coutumière du Président du Conseil, son incertitude non moins coutumière sur les grandes options politiques. Il invite en conséquence ses collègues à garder une claire conscience de toutes les difficultés de l'heure. Il réclame en outre une fois de plus des contacts permanents entre le groupe et les ministres MRP.

Maurice Schumann demande au Bureau du Groupe d'établir un catalogue de toutes les questions qu'il estimerait devoir faire figurer dans le programme de travail que le Président du Conseil invite sa majorité à lui soumettre.

Sur la nécessité d'un nouveau contrat entre M. Queuille et sa majorité, l'orateur se déclare en complet accord.

La suggestion de Maurice Schumann est retenue et François de Menthon indique en conclusion que de nouveaux contacts seront pris avec le Président du Conseil très prochainement.

1949 MAI

La rentrée parlementaire s'effectue le 17 mai. De cette date au 31 mai, le Groupe MRP va tenir 7 réunions.

Le 17 mai, on y parle du programme des travaux à l'Assemblée Nationale.

Le 18 mai, la réunion est consacrée à un exposé de Robert Buron sur la politique économique et financière. En présence de M. Queuille, François de Menthon, président du Groupe, rapporte ce qu'ont donné les derniers débats au Conseil des ministres :

- l'accord est réalisé sur un programme d'économies administratives (6% des crédits) ;
- le désaccord persiste sur les prix de l'essence ;
- l'accord est proche sur un projet d'amnistie fiscale, dont les dispositions seraient très limitées.

Mercredi 18 mai à 18h30

Encore un effort de pression sur les prix

Robert Buron observe un renversement de la situation économique générale depuis un an, caractérisé surtout par une augmentation de la production.

La baisse des prix, en particulier, est venue en majeure partie de cette augmentation de la production.

Le problème qui reste à résoudre est celui de l'augmentation du pouvoir d'achat, qui n'est pas augmenté en proportion des quantités produites.

Le moyen à utiliser est un effort de pression sur les prix de revient conjugué avec l'augmentation de la circulation monétaire. A ce sujet, le rapporteur fait remarquer qu'il ne faut pas confondre la hausse des prix et l'inflation avec l'augmentation de la circulation monétaire, lorsque cette dernière correspond à une augmentation de la production.

La question est donc posée au Gouvernement : "Faut-il arrêter la politique de déflation monétaire ?" On ne peut répondre à cette question qu'en fonction de l'objectif à atteindre : maintenir une pesée sur les prix, élever le pouvoir d'achat sans amener de nouvelles hausses.

Le rapporteur estime que le Gouvernement n'apparaît pas disposé à résoudre ce problème dans la mesure où il place les impératifs financiers avant les nécessités économiques. Il use de procédés uniquement financiers en paraissant méconnaître leur répercussion sur la vie économique.

En résumé, Robert Buron propose :

- un desserrement souple et prudent du crédit ;
- une baisse des prix industriels ;
- une augmentation de la productivité et un abaissement des prix de revient ;
- l'augmentation très sensible des exportations ;
- l'augmentation du pouvoir d'achat sous forme d'avances aux travaux productifs (équipement - reconstruction).

Louis Siefert (Seine-Inférieure) se déclare en accord avec le rapporteur, mais fait remarquer que l'augmentation de la circulation monétaire, même si elle est justifiée, a toujours un effet déplorable sur l'opinion. Toutes les manipulations monétaires sont toujours dangereuses, même en période de haute production. L'orateur donne l'exemple de la catas-

trophe monétaire allemande survenue en pleine période de relèvement.

André Denis (Dordogne) fait remarquer qu'un desserrement du crédit en faveur des entreprises économiques fortes leur permettrait de pratiquer à nouveau une politique de stockage et de hausses spéculatives ; il vaudrait mieux transférer une part des profits aux salariés.

Marcel Poimboeuf (Vosges) estime que les mesures d'amnistie fiscale prévues par le Gouvernement sont à la fois impopulaires et inutiles, puisqu'elles sont très limitées.

L'orateur demande à ses collègues de s'opposer à une hausse du prix de l'essence qui est attribuée aux prioritaires. De préférence à une augmentation des taxes indirectes, il vaudrait mieux recourir à l'emprunt et à un programme d'économies.

Fernand Mauroux (Gers) déclare que l'emprunt n'est pas possible avant plusieurs mois en raison de la mauvaise administration financière de la France. Il répète qu'il faut assainir la perception des impôts et non pas les augmenter.

Raymond Moussu (Indre-et-Loire) se déclare en accord avec l'exposé de Robert Buron, mais pense que la revalorisation du pouvoir d'achat ne sera effective que si elle provient d'une baisse des prix, laquelle profite à tous, alors que l'augmentation des salaires ne profite qu'à ceux qui sont encore capables de travailler.

Joseph Dumas (Seine) lui répond qu'il ne croit plus aux promesses de baisse et qu'à son avis la revalorisation du pouvoir d'achat ne peut se faire sans augmenter les salaires.

Robert Buron répond aux orateurs qu'il a parlé de pouvoir d'achat nouveau effectif obtenu par des méthodes économiques saines : refus de toute mesure qui aboutirait à une augmentation des prix de revient, avances en faveur de la reconstruction, distribution d'une part des profits aux économiquement faibles, transfert, d'autre part, aux salariés.

François de Menthon résume l'opinion de la majorité du Groupe : baisse des prix industriels, pas de hausse du prix de l'essence.

Cette conclusion est adoptée par le Groupe.

Vendredi 20 mai

Après les décisions favorables de la Commission exécutive et du Bureau du Groupe, François de Menthon, président du Groupe, accueille **Hachemi Beuchennouf, député de Constantine**, qui a donné son adhésion au Mouvement.

Son collègue Mohamed Bentaieb, député d'Alger, lui souhaite la bienvenue et rappelle ses mérites.

Hachemi Beuchennouf remercie le Groupe de sa confiance et rappelle les liens spirituels qui l'unissent très étroitement à l'idéal du MRP.

Le groupe délibère ensuite sur le vote intervenu au Conseil de la République, à la majorité absolue de ses membres, en faveur du rétablissement de la liberté pour **les apéritifs à base d'alcool**. Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne) propose le vote contre si le texte n'est pas modifié à son retour au Palais-Bourbon. L'abbé Albert Gau estime qu'il serait préférable de mettre en place un service de contrôle efficace.

Lionel de Tinguy (Vendée) rapporte le contenu **de la communication que Maurice Petsche, ministre des Finances et des Affaires économiques**, vient de faire devant la Commission des Finances.

Le redressement français. La production est en hausse constante et la baisse des prix, déjà sensible pour les produits agricoles, va se faire sentir pour les produits industriels. La situation du commerce extérieur est favorable : les exportations augmentent, principalement vers la zone dollar et notre solde commercial est devenu créditeur avec certains pays, alors que notre solde débiteur avec d'autres a diminué sensiblement.

Parallèlement le franc s'est affermi sur le marché mondial. En outre, la circulation fiduciaire n'est pas inquiétante.

Budget et trésorerie. Le seul élément de déficit vient de la Snaf. Il faudrait, au surplus, des crédits supplémentaires pour l'équipement.

Déficit total prévisible pour 1949 : 83 milliards de francs, y compris les subventions à la Snaf et les dépenses mili-

taires.

Les recettes sont meilleures ; la rentrée des impôts directs s'est effectuée normalement (sauf en avril) ; elle est en hausse légère pour les impôts indirects.

L'état de la trésorerie est favorable : 25 milliards ont été remboursés à la Banque de France le 31 mars... Dans les perspectives de la trésorerie, il faut prévoir le budget de l'équipement, un collectif de 7 milliards, l'allocation aux personnes âgées, la Snaf et les comptes monétaires.

Un plan d'économies de 35,6 milliards : 18,9 sur les dépenses militaires ; 16,7 sur les dépenses civiles (5 milliards ont déjà été retirés au budget militaire).

Réforme administrative. Un décret va permettre la mise en place de commissions mixtes départementales chargées d'établir des programmes d'économies administratives immédiatement réalisables (c'est une idée de Georges Coudray) : suppression des emplois vacants, contrôle de l'immobilier, réglementation du droit au logement des fonctionnaires, liquidation des corps de troupes dissous, vente de terrains et de matériels militaires, liquidation de biens appartenant aux Domaines.

Sociétés nationalisées. Coordination du rail et de la route (par décret), blocage et contrôle des crédits à la Snaf, projet de loi sur la Snecma ; prise en charge par EDF du déficit de GDF.

Recettes nouvelles. La liquidation de biens et les économies doivent fournir 34 milliards. Le bénéfice attendu de la libération de l'essence à 55 francs le litre est chiffré à 25 milliards. La taxe de légitimation sur les avoirs à l'étranger doit rapporter 1 milliard. Il est prévu en outre diverses taxes, dont une sur le capital des sociétés, qui fourniront 3 milliards.

Amnistie fiscale. Stabilisation de la taxe de légitimation ; prescription pour les fraudes à l'impôt de solidarité.

Aide à l'exportation. Nombreuses mesures techniques, regroupement des services du Commerce extérieur, élaboration d'un plan d'ensemble.

Un débat est ouvert.

Lionel de Tinguy. - Maurice Petsche a répondu de façon évasive à la question que lui posait Robert Buron : ces mesures sont-elles ou non commandées par la situation financière ? Si les problèmes sont des problèmes de trésorerie, en effet, pourquoi les résoudre avec des mesures budgétaires ?... Le ministre envisage une question de confiance sur le prix de l'essence. Il est en conflit sur ce point avec le Groupe paysan (dont il est membre). Il refuse le système du double secteur...

Charles Barangé (Maine-et-Loire). - Il est impossible que le prix de l'essence à 55 francs n'influe pas sur le coût de la vie. Mieux vaudrait réduire certaines subventions... Politiquement, l'élément le plus important est l'impatience de certains à accéder au Gouvernement.

Pierre Boudet (sénateur du Lot). - J'estime qu'on ne peut pas réduire les crédits militaires... Je suis opposé à toute augmentation du prix de l'essence, où l'on voit la marque d'une pression des milieux d'affaires, qui craignent une baisse des prix industriels.

Maurice-René Simonnet (Drôme). - Le ministre prétend agir sur les prix industriels par le crédit. Ne vaudrait-il pas mieux agir sur les prix en baissant les taxes ?

André Monteil (Finistère) traite des crédits militaires.

Paul Gosset (Nord). - La question la plus urgente est de réaliser la réforme de l'Administration, au besoin contre elle. Pas de question de confiance sur le prix de l'essence !

Henri Bouret (Côtes-du-Nord). - Non au projet gouvernemental visant à réorganiser par décret les industries aéronautiques. Il faut orienter notre politique de production avant de savoir si l'on doit fermer certaines usines.

Lionel de Tinguy. - Conclusion : tout cela montre la nécessité de réaliser la réforme administrative, tout en sachant que les ministres sont en général assez peu soucieux de réaliser des économies dans leur propre secteur... Il n'y a pas de problème financier dans la conjoncture actuelle, mais un problème de remise en ordre... Le Groupe MRP demandera que la question de l'essence ne soit pas disjointe de l'ensemble et que la question de confiance ne soit pas posée sur ce sujet.

Lundi 23 mai à 14 heures

La droite cherche la crise, pour se couper des socialistes

Ouverte quelques jours plus tôt sous le prétexte du nouveau prix de l'essence, la "rébellion" des députés du Groupe paysan contre leur ami Maurice Petsche, ministre des Finances et des Affaires économiques, ne s'apaise pas en ce début de semaine, bien au contraire ; elle s'étend aux Indépendants, entraînés sur cette voie qui devrait conduire à une nouvelle crise ministérielle par Paul Reynaud, Antoine Pinay et Jean Moreau (député-maire d'Auxerre).

Au début de la réunion du Groupe, **François de Menthon** expose brièvement la situation :

- Nous nous trouvons en face d'une coalition d'intérêts : alcool, pétrole, transporteurs routiers. Cette coalition crée directement un nouveau climat politique : les modérés semblent admettre l'idée de la dissolution de l'Assemblée Nationale ; en attendant, ils sont décidés à montrer qu'ils tiennent le Gouvernement à leur merci... Nous sommes menacés par une manœuvre de certains grands industriels qui veulent arrêter la tendance actuelle à la baisse des prix.

Robert Buron complète cet exposé du président du Groupe en parlant de la maladresse du Gouvernement dans la présentation du dossier. Un exemple, avec les dépenses militaires : le Gouvernement propose un dépassement de 35 milliards, puis 18 milliards d'économies, enfin une réduction des crédits de 7 milliards.

Sur le budget de la Régie des alcools, **Lionel de Tinguy** note que les dépenses faites pour résorber la surproduction des alcools sont équivalentes au montant total de l'aide publique aux agriculteurs.

Mardi 24 mai

Pleven veut durcir l'offensive de la droite mais Reynaud modère la sienne

C'est, parmi d'autres, une journée typique des querelles qui perturbent l'action gouvernementale à cette époque de la Quatrième République ; et typique aussi de l'attitude exemplaire mais isolée du Groupe MRP, qui joue, lui, la cohérence et la stabilité.

Ce mardi 24 mai à 11 heures, Henri Queuille, président du Conseil, réunit à Matignon un "grand conseil de la majorité" : d'un côté, le gouvernement, représenté par Henri Queuille, Maurice Petsche, Jules Moch, Christian Pineau, Jean Moreau ; de l'autre les représentants des groupes : François de Menthon, Lionel de Tinguy, Robert Buron (MRP) ; Charles Lussy, Guy Mollet, Lucien Coffin, Jean Charlot (SFIO) ; René Mayer (radical) ; René Pleven (UDSR) ; André Guillaud (UDI ex MRP) ; Paul Antier (paysan) ; Joseph Laniel et Pierre André (PRL) ; Paul Reynaud, Marcel Roclore, Louis Christiaens (Républicains Indépendants).

Paul Reynaud, qui joue le chef d'orchestre de la droite, réclame une remise en ordre de l'ensemble du secteur public. Mais le plus "accrocheur", ce jour-là, c'est René Pleven, qui joue la partition du RGR et sur qui continue à peser le soupçon d'un ralliement au RPF (plusieurs parlementaires RGR sont aussi membres du RPF).

On se sépare à 13 heures, sans résultat. Le débat public doit s'ouvrir à 16 heures 30.

A 14 heures, réunion du Groupe MRP. François de Menthon fait le compte rendu de la réunion de Matignon et la dis-

Résumé

Charles Barangé. - Il faut d'abord voter les économies et ensuite, dans quelques semaines, revenir sur l'ensemble, sinon le Gouvernement perdra sur l'essence et le MRP sur le pastis.

Robert Buron. - Non, voter seulement les économies, c'est laisser tomber le Gouvernement car ces économies ne seront pas réalisées... Que le Gouvernement tombe ou pas, il faudra faire face aux échéances de fin de mois ; il faut trouver 22 milliards...

Pierre Abelin (Vienne). - Le Gouvernement, chancelant, a deux béquilles : la loi des maxima et le chantage américain...

Raymond Moussu (Indre-et-Loire). - La Commission de l'Agriculture propose, pour l'essence, un secteur prioritaire et un second secteur avec adjonction d'alcool, ce qui permettrait de résorber une bonne partie des 20 milliards de déficit de la Régie des alcools.

Louis Siefridt (Seine Inférieure). - Il faut du courage et surtout un projet d'ensemble ; il faut rechercher tous les trous et les boucher d'un coup. La suppression de la liberté des bouilleurs de cru donnerait 11 milliards. Qui s'ajouteraient aux 3,5 milliards provenant du pastis.

Maurice Lucas (Manche). - D'accord, mais que les cheminots paient le train et que les employés d'EDF paient l'électricité et le gaz... L'incorporation d'alcool à l'essence avec un prix de base à 45 francs et un super-carburant avec 13% d'alcool vendu 70 francs donneraient un bénéfice d'environ 15 milliards.

Roger Devémy (Saône-et-Loire). - Pourquoi le Gouvernement a-t-il refusé un marché de coton qui aurait permis une baisse des prix de 20% sans aucune sortie de devises ? L'explication est dans le rapport de M. Bousac.

François Reille-Soult (Tarn). - Le problème technique est mal posé : la fiscalité s'alourdit alors que les prix baissent ; la proportion entre les charges et les revenus est donc faussée... L'augmentation du prix de l'essence a surtout pour but de sauver la Sncf, qui risque d'être périmée... Il faut faire des économies sur les mines ; il faut réaliser la réforme administrative.

Lionel de Tinguy. - Je distingue quatre problèmes par ordre de gravité croissante :

- Pastis : question secondaire, sur laquelle nous aurons satisfaction si nous sommes fermes.

- Alcool : il faut soumettre la Régie au contrôle parlementaire, sous la forme d'un budget ; le double secteur de l'essence n'assurerait pas un bénéfice à l'Etat ; il maintiendrait en place des fonctionnaires-répartiteurs.

- Economies : il faut en faire sur la Sncf mais sans passion ; il faut arriver à un équilibre comptable pour éviter la pression américaine.

- Nous n'avons rien à gagner dans une chute du Gouvernement.

Fernand Mauroux (Gers). - Il est nécessaire de faire des économies et de renforcer le contrôle fiscal.

Georges Coudray (Ille-et-Vilaine). - Il faudrait en vérité 100 milliards de ressources nouvelles ! La hausse du prix de l'essence ne peut être appliquée que si l'essence est en vente libre.

Emile Halbout (Orne). - Pas possible de libérer l'essence sans avoir augmenté les stocks ! Il faut revoir la taxation de l'alcool par la Régie.

Jean-Marie Louvel (Calvados). - Des économies !

Jean Cayeux (Seine). - Ne pardons pas la face sur le pastis !

Jean Terpend (Isère). - Dans cette affaire, la seule solution c'est le contrôle.

Yves Fagon (Seine). - Il faut réaliser d'urgence la réforme administrative. Pas de démagogie envers les fonctionnaires !

Robert Lecourt (Seine). - Oui.

Charles Barangé. - L'idée de faire des économies sur des crédits de matériels est illusoire.

En conclusion, le Groupe MRP :

- estime que le pastis est un point de rupture possible ;
- par 23 voix contre 21, se prononce contre la hausse du prix de l'essence vendue aux prioritaires et pour la création d'un secteur libre de super-carburant avec adjonction d'alcool, la Régie des alcools étant désormais soumise au contrôle parlementaire.

Du 24 au 26 mai

Une partie de la droite passe dans l'opposition mais la majorité garde une marge

Le soir du 24 mai, Paul Reynaud anime une réunion de la droite républicaine, qui regroupe les Indépendants, les Paysans et le PRL. Il reçoit la mission d'exiger d'Henri Queuille un engagement formel concernant la réforme des nationalisations et de la Sécurité Sociale.

Le matin du 25, le président du Conseil vient plaider son dossier devant la Commission des finances.

L'après-midi, en séance publique, Paul Reynaud engage un dialogue serré avec Henri Queuille et il réussit à le mettre en difficulté ; ce que le président du Conseil pourrait lui concéder lui sera aussitôt reproché par les socialistes. Le débat devient confus et Paul Reynaud lui-même se rend compte qu'il n'entraîne pas tout son monde jusqu'à la rupture avec le Gouvernement.

Le Groupe MRP se réunit pour délibérer sur le problème de l'essence (quel prix ? double secteur ? dans quel délai la mise en vente libre généralisée ?), celui sur lequel se cristallise la mauvaise humeur de l'aile droite de la majorité.

François de Menthon fait le point de la situation politique en ces termes :

- La droite a déclenché une offensive contre le Gouvernement. Le Groupe MRP doit donc faire preuve de discipline. Une majorité peut être trouvée car l'appui des Indépendants d'outre-mer et du Groupe Viard (élu d'Alger, ex-MRP) semble acquis. Il faut prouver à M. Paul Reynaud que l'équilibre politique ne peut pas être modifié en ce moment et que la majorité existe, même sans lui... En fait, grâce à notre action, nous avons obtenu satisfaction sur l'essence... et sur le pastis.

Le principe de la discipline de vote dans les scrutins à venir est décidé par 19 voix contre 4.

Le scrutin ayant la plus forte signification politique a lieu le 26 mai à 1 heure 30 du matin : le Gouvernement l'emporte par 324 voix contre 268, les groupes PRL et Paysan faisant défection. La marge reste donc assez large. Elle le restera lors du vote sur l'ensemble du projet en seconde lecture, le 3 juin : 335 voix contre 274.

Maurice Petsche, ministre des Finances et des Affaires économiques, démissionne du Groupe Paysan, que préside Paul Antier.

Le 31 mai, le Groupe MRP prépare l'achèvement du débat sur le projet financier.

A cette occasion, **Jean Catrice** (Nord) traite une nouvelle fois du commerce extérieur.

- Oui aux dégrèvements et primes accordés aux entreprises dont les ventes à l'étranger se sont accrues depuis un an, dit-il. Mais il faut distinguer d'une part celles qui ont fait des efforts depuis des années déjà et celles qui jusqu'à présent n'avaient rien fait.

Du 26 au 29 mai, le MRP tient son cinquième Congrès national à Strasbourg.

1949 JUIN

Le Groupe MRP tient 9 réunions en juin. A son ordre du jour : **les industries aéronautiques** (projet de loi rapporté par **Pierre-Henri Teitgen**) ; **le statut des entreprises nationalisées** (projet de loi rapporté par **Maurice Guérin**) ; un nouveau système de taxe locale pour alimenter les budgets des communes ; la politique agricole du Gouvernement...

La discussion du projet de loi portant réorganisation des sociétés nationales aéronautiques occupe une place prépondérante, parfois exclusive, dans ces réunions.

Un des aspects politiques importants du débat est exposé à la réunion du 28 juin par **Henri Bouret** :

- Le problème est centré sur l'amendement Pleven tendant à permettre au Gouvernement d'aliéner les usines aéronautiques qui lui apparaîtraient impropres à la réalisation du programme quinquennal de construction. Dans la mesure où cet amendement préjuge du contenu de ce programme, il est inadmissible.

Henri Bouret est approuvé par **Pierre-Henri Teitgen** et par **André Monteil**. Ce dernier va déposer un amendement tendant à assurer aux usines une charge de travail suffisante pour leur éviter une fermeture préalable à leur aliénation et pour ne pas préjuger à l'avance du contenu du programme quinquennal, fixé lui-même par le Gouvernement.

Le 29 juin, le Groupe décide à l'unanimité moins une voix de voter contre l'amendement Pleven.

Autre débat qui tient une grande place dans ces réunions : celui qui porte sur les entreprises nationalisées.

Jean Catrice, le 8 juin, expose au Groupe les idées générales qui se sont dégagées à l'atelier Affaires économiques sur la gestion et la direction de ces entreprises :

- dégager les entreprises nationales de toute emprise politique (idée déjà formulée dans une proposition de loi Schneider-Pflimlin) ;
- rétablir les notions de rendement et de prix de revient ;
- assurer une direction efficace, unique, continue, compétente et responsable ;
- distinguer la gestion et la direction ;
- assurer un contrôle technique et financier.

Au cours de la même réunion, **Jean-Marie Louvel**, président de la Commission de la production industrielle, fait un exposé sur ce problème.

Le personnel des entreprises nationales, expose-t-il, a perdu la notion d'entreprise, c'est-à-dire les impératifs suivants : satisfaire le client par la qualité et le prix de la marchandise ; satisfaire les besoins légitimes des membres de l'entreprise ; satisfaire aussi le bailleur de fonds, en l'occurrence l'Etat. Actuellement, les trois catégories, personnel, usagers et Etat, réclament leurs avantages respectifs en ignorant l'intérêt de l'entreprise. Le remède est dans la modification de la structure de l'entreprise et dans l'abandon de la bureaucratie.

André Burlot (Loir-et-Cher) réclame une décentralisation des sociétés nationales de telle sorte que chacune d'elles devienne à la mesure d'un seul homme. Il cite le cas des Houillères nationales, d'EDF et de GDF, dont la direction est trop lourde pour une seule personne.

Ce numéro a été tiré à 1 500 exemplaires